



LE DEVOIR

VOL. CII N° 266

LE MARDI 22 NOVEMBRE 2011

1,09 \$ + TAXES = 1,24 \$

SONDAGE LÉGER MARKETING-LE DEVOIR

Le fossé se creuse entre le Québec et Harper

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Les élections du 2 mai avaient déjà révélé un fossé entre le Québec et les conservateurs de Stephen Harper. Ce n'était qu'un début. Car les décisions de M. Harper n'ont fait qu'accentuer ce désaccord dans les dernières semaines. Une majorité écrasante de Québécois rejettent ainsi les initiatives conserva-

trices en matière de justice et de bilinguisme, révèle un sondage Léger Marketing-*Le Devoir*. Le constat est limpide: entre les Québécois et le gouvernement Harper, il y a un schisme. Il se mesurait il y a un mois dans un précédent sondage soulignant la complète indifférence des Québécois aux initiatives patriotiques des conservateurs — signes d'appui à la monarchie et projet de loi pour «interdire d'interdire» l'af-

fichage du drapeau canadien. On le mesure cette fois dans les dossiers du registre des armes à feu, du projet de loi C-10 et du bilinguisme. Le coup de sonde révèle par exemple que 65 % des répondants — dont 57 % des électeurs conservateurs — estiment que le gouvernement fédéral devrait dédommager les provinces pour les coûts supplémentaires qu'engendrera l'application du projet de loi omnibus sur la justice. A

peine une personne sur dix appuie la position des conservateurs, qui ont repoussé du revers de la main les demandes de Québec et d'une majorité de provinces. Celles-ci exigent un coup de main
VOIR PAGE A 10: FOSSÉ
■ Au Québec, le NPD perd du terrain, page A 3

DÉONTOLOGIE

Courchesne désire des règles pour les firmes de génie-conseil

KATHLEEN LÉVESQUE

La présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne, se montre favorable à ce que les firmes de génie-conseil soient soumises aux mêmes règles de déontologie que les ingénieurs, ce qui pourrait entraîner une révision de la responsabilité professionnelle des SNC-Lavalin, BPR, Cima+ et autres Dessau.



Michelle Courchesne

«Il faut qu'il y ait adhésion des firmes aux règles de déontologie. Ça ne doit pas relever seulement des individus. Ça va de soi. [...] Et il faut qu'il y ait une réflexion là-dessus», a déclaré hier au *Devoir* la ministre Courchesne.

Précisant que le gouvernement n'a pas, pour l'instant, fait l'analyse d'éventuelles modifications à apporter à la Loi sur les ingénieurs, la présidente du Conseil du trésor souligne néanmoins qu'il s'agit d'une «bonne idée». Dans le contexte de la tourmente qui ébranle l'industrie de la construction depuis près de trois ans et qui pointe notamment vers les firmes de génie-conseil, un tel changement pourrait être «une piste de réflexion» notamment pour la commission Charbonneau qui se met en place, croit-elle.

VOIR PAGE A 10: GÉNIE-CONSEIL



JEAN DION

C'est du sport!

Du renouveau au *Devoir*! Jean Dion signera dorénavant quatre fois par semaine sa célèbre chronique sportive, qu'il a remaniée et rebaptisée. On ne saurait mieux dire: «C'est du sport!», et ce le sera dorénavant les mardis, mercredis, jeudis et samedis. Aujourd'hui, c'est d'un retour fort attendu qu'il parle en page B 8.

INDEX

4 8	7 1783 13 102330 10		
Annonces.....	B 7	Idées.....	A 9
Avis publics..	B 4	Météo.....	B 8
Culture.....	B 10	Monde.....	B 6
Décès.....	B 7	Mots croisés..	B 5
Économie.....	B 1	Sudoku.....	B 4
Éditorial.....	A 8	Télévision.....	B 9

LE GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN DÉMISSIONNE SOUS LA PRESSION DE LA RUE



GORAN TOMASEVIC REUTERS

Un policier anti-émeute pointe son arme vers des manifestants dans une rue donnant sur la place Tahrir, au Caire. D'importantes manifestations qui ont fait plusieurs morts se sont poursuivies hier pour exiger que les militaires abandonnent le pouvoir.

Le bras de fer avec l'armée s'intensifie

Pour une troisième journée consécutive, les manifestants réclamant le départ du chef de l'armée, Mohamed Hussein Tantaoui, qu'ils accusent de vouloir s'incruster au pouvoir et de perpétuer l'ancien régime, ont affronté hier les policiers place Tahrir, au Caire, sur fond de crise politique aggravée par la démission du gouvernement. La foule de protestataires, qui comptait plus de 10 000 personnes à la tombée de la nuit, a éclaté de joie à l'annonce de la démission du gouvernement, scandant: «Dieu est grand!» Rien ne laissait toutefois croire que le départ du cabi-

net, dont les pouvoirs réels sont quasi inexistant, satisfèrait les Égyptiens. Les manifestants exigent que les militaires du Conseil suprême des forces armées (CSFA) renoncent à leurs pouvoirs, en plus de l'instauration d'un gouvernement civil. Tambours battants, les protestataires ont rapidement repris leurs appels à la démission du chef du CSFA, le maréchal Hussein Tantaoui, qui dirige le pays depuis la chute d'Hosni Mubarak le 11 février. On ignore encore si le CSFA acceptera la dé-

mission du gouvernement, qui était dirigé par le premier ministre, Essam Sharaf. Plusieurs Égyptiens considéraient que le gouvernement Sharaf n'était qu'une façade pour l'armée et le critiquaient pour son incapacité ou sa résistance à mettre en place des réformes démocratiques ou à adopter des mesures apaisant les tensions et la
VOIR PAGE A 10: ÉGYPTE
■ L'éditorial de Serge Truffaut, page A 8: De l'avidité

Plan Nord: rien ne va plus avec les Innus de Pessamit

ROBERT DUTRISAC

Québec — Les Innus de Pessamit, qui viennent de rompre leurs négociations avec Québec, entreprendront une tournée internationale pour dénoncer le Plan Nord et menacent de bloquer la route 138, comme ils l'ont fait en juin dernier. Au cours d'une conférence de presse, le chef du Conseil des Innus de Pessamit, Raphaël Picard, a qualifié de «ridicules» les dernières offres

du gouvernement du Québec aux 4000 Innus de la réserve située près de Baie-Comeau. À l'issue de négociations amorcées cet été à la suite du barrage de la route 138 par les Innus, le gouvernement Québec offrait à la communauté de Pessamit une somme de 350 millions répartie sur 50 ans, dont 113 millions pour les inconvénients subis dans le passé en raison du développement hydroélectrique et
PAGE PAGE A 10: INNUS
■ 1,7 million en publicité pour le Plan Nord, page A 4 ■ Hamad et Charest répliquent à Parizeau, page A 4 ■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 8: Soyons plus exigeants !



MATHEU BELANGER REUTERS

Jean Charest lors de la présentation du Plan Nord, en mai dernier. Le chef innu Raphaël Picard a traité hier le premier ministre de «menteur».



Le 2 décembre, à 15 h 45, commencera la 70^e année de l'ère atomique.

Savez-vous que la centrale nucléaire de Gentilly est située près d'une faille géologique? Qu'Ottawa a vendu en juin l'Énergie Atomique du Canada à une filiale de la firme qui n'a pas réglé le toit du stade olympique?

Ottawa doit comprendre que notre sécurité exige plus de sécurité nucléaire, et non plus de prisons.

La Ligue des Femmes du Québec www.lfqc.org

Lapointe & Champagne vous accueillent de 9 h 30 à 17 h 00

Holiday Inn Pointe-Claire
Hôtel Universel
Manoir Rouville-Campbell
Hôtel Sofitel
Château Vaudreuil
Hôtel Sheraton Laval
Château Royal
Hôtel Le Relais Saint-Denis

Judi 24 novembre
Vendredi 25 novembre
Samedi 26 novembre
Dimanche 27 novembre
Lundi 28 novembre
Mardi 29 novembre
Mercredi 30 novembre
Judi 1^{er} décembre

6700, Route Transcanadienne, Pointe-Claire
5000, Rue Sherbrooke Est, Montréal
125, Chemin des Patriotes Sud, Mont-Saint-Hilaire
1155, Sherbrooke Ouest, (Coin Stanley) Montréal
21700, Route Transcanadienne, Vaudreuil-Dorion
2440, Aut. Des Laurentides, Laval
3500, Boul. Du Souvenir, Laval
61, Rue Saint-Denis, Saint-Sauveur



L'honorable Jean Lapointe O.C., O.Q., D.h.c.

Expert en tableaux et timbres

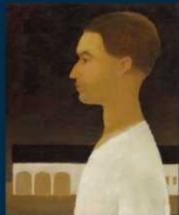
Bénéficiez de son expertise et de sa présence lors des rencontres que nous vous proposons.

OBJETS DE VALEUR OU DE COLLECTION

RECHERCHÉS

TABLEAUX

Nous achetons les tableaux anciens, artistes canadiens ou étrangers, tels que :



◀ JEAN-PAUL LEMIEUX
Pour un tel tableau nous payons **30 000\$** et plus



Claude Tousignant
Fernand Leduc
Alfred Pelland
Jean-Philippe Dallaire
Jean-Paul Lemieux
Pierre Gauvreau
Clarence Gagnon
Marc-Aurèle Fortin
Claude Le Sauter
Cornelius Krieghoff
Groupe des Sept
James E. H. McDonald
Et tous les autres peintres reconnus

Fernand Toupin
Lise Gervais
Rita Letendre
Miyuki Tanobe
Léo Ayotte
Normand Hudon
Tex Lecor
Albert Rousseau
Bruno Côté
Stanley Cosgrove
A. Y. Jackson

TIMBRES

12 PENCE
CANADIEN



Pour ce timbre nous payons **30 000\$**

Collection avancée seulement.

OBJETS MILITAIRES



CROIX DE VICTORIA
Pour cette médaille canadienne nous payons **100 000\$**

Médailles, badges, uniformes et tout autre objet militaire.

OBJETS DE COLLECTION

Argentierie • Bandes dessinées
Bronzes • Cartes postales avant 1930 •
Crayons, plumes fontaine
Jouets anciens
Objets d'art décoratif
Vases • Vins anciens
Affiches de cinéma
Tout autre objet de collection



MONNAIE ET PAPIER MONNAIE

Nous achetons toutes pièces de monnaie dont :

MONNAIE DU CANADA

5¢ 1858 *15,00\$ et plus
5¢ 1921 *4 000,00\$ et plus
25\$ 1935 en papier *900,00\$ et plus
100\$ 1935 en papier *350,00\$ et plus
1000\$ 1935-37 en papier *1 500,00\$ et plus
Ensemble 1967 *735,00\$
Avec pièce 20\$ en or

MONNAIE EN OR DU CANADA

1976 à 1986 (22K) *700,00\$ et plus

MONNAIE EN OR DES ÉTATS-UNIS

1\$ et 2 1/2\$ *100,00\$ et plus
3\$ *900,00\$ et plus
5\$, 10\$, 20\$ *175,00\$ à 1 200,00\$ et plus

MONNAIE OLYMPIQUE (1976)

5\$ - 10\$ Payons 3 fois la valeur nominale

MONNAIE ÉTRANGÈRE

Meilleur prix pour tous billets et monnaies du monde.



500 \$ DOLLARS CANADIEN
Pour ce billet de banque nous payons **40 000\$**

* Prix variant selon la condition des pièces et le prix du marché QUOTIDIEN.

Nous sommes acheteurs de toutes pièces de monnaie canadienne de 10¢/25¢/50¢ et de 1\$ avant 1968 au prix du marché du jour.



50 CENTS CANADIEN 1921
Pour cette pièce de monnaie nous payons **25 000\$** et plus



5 CENTS CANADIEN 1921
Pour cette pièce de monnaie nous payons **4 000\$** et plus

BIJOUX

OR • ARGENT • PLATINE

Nous achetons tous types de bijoux avec ou sans diamants
Bracelets, breloques, bagues, alliances, bracelets tennis, boucles d'oreilles, bijoux anciens, colliers, chaînes, broches, épingles, étuis à cigarettes, dents en or, chaînes de montre de poche et tous genres de résidus d'or.
Notez : Nous achetons également les bijoux brisés.



Profitez de la montée du prix de l'or!
Nous payons plus que nos compétiteurs!

Pièce d'or pure
« Maple Leaf ou once d'or »
payons 95 % de la valeur du marché du jour.



* Prix variant selon le prix du marché.

DIAMANTS

Nous achetons des diamants de 50 points et plus.
Nous payons le meilleur prix sur le marché.



CARTES SPORTIVES

* Football, hockey, baseball ou tout autre objet sportif - avant 1980-



(Bobby Orr recrue, nous payons de 200\$ à 1200\$)

* Nous achetons également les cartes non-sportives.

HONUS WAGNER
PITTSBURG
Pour cette carte de baseball nous payons **250 000\$**



MONTRES

Nous achetons toutes montres de qualité.

Pour cette PATEK PHILIPPE nous payons **150 000\$**

* Prix établi en fonction de la condition de la montre.

Rolex Longines Piguet
Breitling Omega
Vacheron Constantin



NOUS ESTIMONS GRATUITEMENT SUR PLACE ET PAYONS COMPTANT SUR-LE-CHAMP!

VOS VIEILLERIES PEUVENT VALOIR UNE FORTUNE!

Plus de
30 ans
d'expérience

Nous offrons également un service de consignation pour nos encans.

Envoyez-nous vos photos pour une offre à : mtminternational@bellnet.ca

www.mtminternational.ca

Place d'affaires: 1878 Ste-Catherine Est, Montréal



Papineau

LAPOINTE & CHAMPAGNE • 1 800 TIMBRES • 1 800 MONNAIE • TÉLÉCOPIEUR
514 742-2002 • 1 800 846-2737 • 1 800 666-6243 • 514 527-6168

© MTM International

Office de la protection du consommateur: No 119512

ACTUALITÉS



Le talon d'Achille



MICHEL DAVID

En 1970, les stratèges libéraux ont poussé un soupir de soulagement quand Jean-Jacques Bertrand a déclenché des élections à peine trois mois après le congrès qui avait permis à Robert Bourassa de succéder à Jean Lesage.

Encore peu connu, âgé de seulement 36 ans, le député de Mercier incarnait certes le changement, mais on craignait que, sous les feux des projecteurs, l'image du jeune et brillant économiste ne s'efface rapidement pour laisser apparaître celle du technocrate sans éclat, pour ne pas dire ennuyeux.

«Jean Charest pourrait profiter du fait qu'on n'est pas totalement prêts pour lancer une campagne [au printemps]», a déclaré François Legault en fin de semaine dernière. En réalité, comme les libéraux de 1970, il souhaite probablement que le premier ministre précipite les choses.

M. Legault n'est pas beaucoup plus coloré que le Bourassa première manière, et il n'y a pas, dans le plan d'action qu'il a rendu public la semaine dernière, l'équivalent des 100 000 emplois qui avaient frappé les imaginations il y a quarante ans.

Le sondage de Léger Marketing, dont *Le Devoir* publie aujourd'hui le deuxième volet, montre que l'ambiguïté des idées de la Coalition avenir Québec (CAQ) est le point faible du nouveau parti, même s'il domine dans les intentions de vote.

Après trois mandats, M. Charest ne manque pas de culot pour se présenter lui-même comme l'incarnation du «bon changement», mais il serait sans doute bien aise de laisser à la population le temps de découvrir tous les problèmes que posent les solutions de M. Legault, si seulement les perspectives inquiétantes de l'économie mondiale lui en laissaient le loisir.

Il n'y a pas à se surprendre que la CAQ soit jugée moins convaincante dans la défense des intérêts du Québec et de la langue française, puisque ce sont les deux dossiers les plus étroitement liés à la question nationale, que M. Legault prétend mettre en veilleuse.

Non seulement il n'entend pas rouvrir le dossier constitutionnel avant dix ans, mais il prétend même être en mesure d'établir de meilleures relations avec Stephen Harper que le premier ministre Charest et, bien entendu, que Pauline Marois.

Se présenter comme l'ami du premier ministre canadien n'est peut-être pas la meilleure carte de visite par les temps qui courent. Qu'il s'agisse du registre des armes à feu, du projet de loi C-10 ou encore de la nomination d'unilingues anglophones à la Cour suprême et au poste de Vérificateur général, le sondage Léger Marketing-*Le Devoir* indique que le gouvernement Harper est aux antipodes de l'opinion publique québécoise.

Soucieux de ne pas indisposer son homologue canadien avant que le dossier de l'harmonisation de la TPS et de la TVQ soit réglé, M. Charest s'était bien gardé de l'indisposer au cours de la dernière campagne fédérale.

Cela risque cependant de changer d'ici le printemps prochain. M. Charest ne se fait sûrement aucune illusion sur le résultat des visites répétées que ses ministres ont effectuées à Ottawa au cours des derniers jours, mais une défense énergique des intérêts du Québec devient une figure imposée à l'approche d'élections générales, même si tout le monde sait que M. Charest ne dépassera jamais le stade des aboiements.

M. Harper ne doit pas s'inquiéter davantage de l'élection d'un gouvernement Legault. Une coalition de fédéralistes et de souverainistes serait condamnée elle aussi aux protestations de pure forme, sous peine d'éclater.

Un précédent sondage de Léger Marketing indiquait que le quart (24 %) des électeurs non francophones s'approprièrent à voter pour la CAQ. Ce chiffre étonnant résultait peut-être de la faiblesse de l'échantillon. A moins que M. Charest n'ait réussi à les convaincre que M. Legault demeure un dangereux séparatiste, même s'il promet un moratoire de dix ans sur la question constitutionnelle.

Quoi qu'il en soit, le dernier sondage ne crédite plus la CAQ que de 12 % des intentions de vote des non-francophones, qui préfèrent d'emblée voir M. Charest (34 %) à la tête du gouvernement plutôt que M. Legault (10 %).

Cela signifie que la CAQ devra compter essentiellement sur le vote francophone. A 40 %, elle devance largement le PQ (24 %) à ce chapitre, mais les Québécois font nettement plus confiance au parti de Pauline Marois (39 %) qu'à la CAQ (14 %) pour assurer la vitalité du français.

A l'époque où il était au PQ, M. Legault faisait partie des «impatiens» qui plaidaient en faveur de la tenue d'un référendum sur la souveraineté le plus rapidement possible. En revanche, sur la question linguistique, il n'a jamais fait partie des faucons qui voulaient renforcer la Charte de la langue française.

L'inquiétude grandissante pour l'avenir du français, conjuguée avec l'indifférence du gouvernement Harper pour les «valeurs» québécoises, risque toutefois de faire percevoir la modération de M. Legault comme de la tiédeur. Son talon d'Achille demeure la question identitaire, qui refuse obstinément d'être subordonnée aux «vrais problèmes».

mdavid@ledevoir.com

SONDAGE

Le NPD perd des plumes au Québec

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

La lune de miel des Québécois avec le NPD serait-elle sur la voie de sortie? Pour la première fois depuis les élections, le Nouveau Parti démocratique essuie un recul dans les intentions de vote au Québec — six points en un mois. Il demeure toutefois bien en avance, selon un coup de sonde Léger Marketing.

Le NPD aurait reçu 37 % des votes si un scrutin avait eu lieu la semaine dernière. Les deux derniers sondages de Léger, en septembre et octobre, situaient les appuis du NPD au même niveau qu'au moment des élections, à 43 %.

Cette baisse profite en bonne partie au Bloc québécois, qui passe de 21 % des intentions de vote en octobre à 27 % aujourd'hui, d'après le sondage préparé pour *Le Devoir*. C'est une première hausse pour le parti qui tient ce soir le troisième et dernier débat de sa course au leadership. Aux élections, le Bloc avait récolté 23,4 % des voix. Loin derrière, les conservateurs et les libéraux pointent à 13 % chacun. Par rapport au dernier sondage, il s'agit d'une baisse de cinq points pour les conservateurs et d'une hausse de deux points des libéraux.

Insatisfaction envers Harper

Le taux d'insatisfaction des Québécois par rapport au gouvernement Harper fait pour sa part un bond de sept points, pour s'établir à 70 % (dont une majorité de répondants «pas du tout

satisfaits»). «L'intensité de l'insatisfaction augmente», remarque Sébastien Dallaire, directeur de recherche en affaires publiques chez Léger. C'est la chose normale pour un gouvernement qui accumule les gestes controversés au Québec, ajoute-t-il en faisant référence au dossier de la justice, aux nominations d'unilingues anglophones à des postes importants, à l'attachement des conservateurs à la monarchie...

Concernant le NPD, M. Dallaire pense que «la course au leadership est un facteur» dans la chute des appuis. «Un parti en course subit souvent sa cote affectée», dit-il. Les interventions sont moins cohérentes, on se retrouve avec plusieurs personnes qui parlent au lieu d'avoir un chef qui défend les dossiers au jour le jour.

Mais ce n'est pas le seul facteur, ajoute-t-il. «Le manque de réaction initiale du NPD à la nomination d'un juge unilingue et du vérificateur général n'a pas dû aider. Le NPD est allé chercher en mai beaucoup de soutien chez les nationalistes québécois, qui ont été choqués par ces nominations.»

Dans le cas de Michael Moldaver, le NPD a participé au comité qui a unanimement recommandé le nom du juriste, avant de dénoncer le choix final du gouvernement. Pour le vérificateur général, le NPD et les libéraux ont reçu en avance le curriculum vitae de Michael Ferguson, mais ils n'ont pas vérifié s'il était bilingue avant d'accorder leur appui tacite à sa nomination (les deux présumaient que c'était le cas, puisque le poste requerrait la maîtrise des deux langues officielles).

La baisse du NPD profite en bonne partie au Bloc québécois

Quoi qu'il en soit, Sébastien Dallaire estime que ce sont ces erreurs du NPD et des autres partis qui expliquent la hausse des appuis du Bloc québécois. «Il faut faire attention de voir ça comme une remontée, dit-il. C'est une première bonne nouvelle pour ce parti depuis longtemps, mais il faut la prendre avec un grain de sel. Il n'y a pas eu de gestes concrets qui expliqueraient cette hausse.»

Le sondage a été réalisé entre le 14 et le 17 novembre auprès de 1002 répondants. Un échantillon probabiliste de cette ampleur aurait une marge d'erreur de 3,1 % dans 19 cas sur 20.

Le Devoir

■ Les résultats complets du sondage peuvent être consultés sur le site ledevoir.com

L'étoile du NPD pâlit

Si des élections fédérales avaient lieu aujourd'hui, pour quel parti auriez-vous l'intention de voter?

	Octobre 2011	Novembre 2011
NPD	43 %	37 %
Bloc québécois	21 %	27 % ▲
Parti conservateur	18 %	15 %
Parti libéral	11 %	15 % ▲
Parti vert	6 %	3 %

Étude Léger Marketing réalisée du 14 au 17 novembre 2011 par Internet auprès de 1002 personnes de plus de 18 ans, réparties dans toutes les régions du Québec. L'étude complète est disponible sur ledevoir.com

ACTIONS ANTI-LIBÉRALES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

PLUSIEURS MINISTRES libéraux ont été la cible hier matin d'actions dérangeantes de la part de membres du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). Le groupe, qui a notamment occupé des bureaux de circonscription, souhaitait attirer l'attention des élus sur la pénurie de logements sociaux au Québec. Alors que le FRAPRU réclame 50 000 nouvelles unités sur cinq ans, le dernier budget Bachand en prévoyait 2000 pour l'année en cours.

Demande d'exemption à la loi 101

Demi-victoire pour les Morales

MARCO BÉLAIR-CIRINO ANTOINE ROBITAILLE

Emiliano, le fils aîné de la famille Morales-Espinosa, pourra terminer ses études secondaires à l'Académie Royal West, a tranché le comité d'examen du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Invoquant des motifs «humanitaires», Ernesto Morales et Paulette Espinosa — des Mexicains installés depuis plus de 10 ans au Québec — contestaient la décision du MELS d'astreindre leurs deux filles (10 et 12 ans) et leur fils (16 ans) à étudier en français à la suite du dépôt de leurs demandes de résidence permanente.

Dans une décision rendue la semaine dernière, le comité d'examen du MELS a permis à Emiliano de déroger à la Charte de la langue française. L'élève de Ve secondaire a ainsi repris hier le chemin de l'Académie Royal West. «On est contents que le garçon soit capable de terminer ses études secondaires dans l'environnement qu'il lui plaît pour être admis dans le cégep de son choix par la suite», a déclaré l'avocat de la famille, Julius Grey. «L'acceptation dans les cégeps dépend des notes...», a-t-il ajouté.

En revanche, le comité d'examen n'a pas permis à Emmanuela (10 ans) de suivre sa dernière année d'études primaires à l'école anglaise Royal Vale,

même si ses parents avaient assuré qu'elle ferait le saut dans un établissement francophone dès l'année prochaine. «Lorsque nous avons reçu la nouvelle, j'en ai eu le cœur brisé. Elle avait l'espoir de pouvoir continuer le ministère. C'est malheureux», a affirmé son père, Ernesto Morales.

M. Morales écarte pour l'instant la possibilité de s'adresser aux tribunaux pour faire casser la décision du comité d'examen du MELS, évoquant un «climat politique [qui] n'est pas nécessairement le plus favorable [pour] continuer». «C'est le conseil qu'on a reçu», a-t-il précisé.

M^e Grey a insisté sur le caractère «d'urgence» du retour d'Emiliano Morales à l'Académie Royal West. Pour leur part, «les filles ont le temps d'apprendre le français pour bien terminer leurs études». «C'était la seule question. J'ai toujours maintenu qu'il n'y a pas d'avantages particuliers à une éducation en français ou en anglais», a rappelé l'avocat.

Ministre chargée de l'Application de la Charte de la langue française, Christine St-Pierre a refusé de commenter ce cas, hier. «C'est vraiment [la ministre de l'Éducation, Line] Beauchamp qui pourra vous répondre sur le cas

Morales comme c'est son ministère qui a rendu la décision et qui gère la grille d'évaluation», a répondu par courriel son attachée de presse, Valérie Rodrigue.

Au bureau de Mme Beauchamp, l'attaché de presse Dave Leclerc a toutefois expliqué que le Comité qui avait tranché dans le cas Morales était totalement «indépendant du ministère». Il s'agit du Comité d'examen constitué en vertu de l'article 85.1 de la Charte et qui est composé de trois personnes: Yvon Caty, Eva Bontemps et Catherine-Ruth Solomon-Scherzer. «Il faudrait voir sur quoi ils se sont basés», a répondu M. Leclerc en ajoutant que ce genre de dossier «ne monte pas» au bureau de la ministre. Vérifications faites auprès des relations de presse du ministère, le Comité d'examen «fait rapport [à la] ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de ses constatations et de sa recommandation». Joint de nouveau, Dave Leclerc a admis que Mme Beauchamp avait le loisir d'approuver ou non la décision du comité. Mais elle les contresigne toujours: «Elle se fie beaucoup au comité en qui elle a une pleine confiance», a indiqué M. Leclerc.

Les parents invoquaient des motifs humanitaires pour justifier leur démarche

Campagne publicitaire du PQ

Peu de place est accordée à Pauline Marois

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Le président du Parti québécois, Raymond Archambault, avait prévenu que la campagne de publicité de 170 000 \$ conçue par le PQ ne serait pas axée autour de Pauline Marois. Dont acte. Les cinq publicités dévoilées hier laissent effectivement une mince place à la chef du parti, qui n'était pas présente pour le lancement.

La campagne *Cinq idées pour changer le Québec* place plutôt au cœur de son message les propositions du PQ sur cinq sujets d'actualité: la lutte contre la corruption, le contrôle des richesses naturelles, le transport en commun, les services sociaux et la souveraineté. Rien de nouveau, reconnaît-on, puisque toutes les idées font partie du programme du PQ.

Un porte-parole est mis en vedette pour chaque sujet, soit les députés Nicolas Girard, Martine Ouellet, Véronique Hivon et Bernard Drainville. Le visage de Mme Marois accompagne le thème relié à la souveraineté. Sinon, les messages sont toujours accompagnés de la photo des députés du caucus, avec la promesse qu'«ils vont changer la politique».

Selon Raymond Archambault — qui a présenté hier la campagne en compagnie de Nicolas Girard —, il est normal que Mme Marois ne soit pas à l'avant-plan de cette campagne. «Elle est déjà très présente dans les médias, a-t-il dit. On voulait présenter l'équipe et les idées.» M. Girard estime quant à lui que les publicités démontrent que le PQ «n'est pas un one man show, comme la Coalition avenir Québec, créée par et pour François Legault».

Volonté de changement

La campagne peut aussi être lue comme un reflet du sondage Léger Marketing publié hier dans *Le Devoir*, où les appuis envers Pauline Marois ou le PQ sont au plus bas. Mme Marois arrive ainsi troisième lorsqu'on demande aux Québécois qui ferait le meilleur premier ministre, avec 12 % (M. Legault a 28 %, et Jean Charest 16 %). Le PQ se classe lui aussi troisième au chapitre des intentions de vote, avec 21 % d'appuis, un point derrière les libéraux et 14 points derrière le nouveau parti de M. Legault.

Le sondage révèle également qu'au-delà des idées, les appuis de M. Legault s'expliquent surtout par une volonté de changement exprimée par les Québécois, le désabusement à l'égard des autres partis et l'aspect «nouveau» du projet. Néanmoins, le PQ estime que «les Québécois ont soif d'un débat d'idées», a indiqué Nicolas Girard.

«Ils veulent qu'on change la politique, et ça tombe bien, parce qu'on a adopté un programme qui répond à plusieurs de leurs préoccupations», a lancé M. Girard en évoquant la réforme du financement des partis proposée par le PQ. «Les militants avaient hâte qu'on amène le débat sur le terrain des idées», a ajouté M. Archambault. C'est dans cet esprit qu'on a conçu la campagne.»

Les publicités seront montrées toute la semaine dans le quotidien montréalais gratuit *24 heures*, propriété de Quebecor, le «meilleur rapport qualité-prix pour rejoindre les Québécois», a justifié M. Archambault. Les autres marchés seront desservis par les hebdomadaires *Voir*. Une publicité télévisée s'ajoutera la semaine prochaine, mais le PQ n'a pas confirmé le nom du diffuseur.

Le Devoir

Le Devoir

ACTUALITÉS

Plan Nord

Une offensive publicitaire de près de deux millions

ALEXANDRE SHIELDS

Le gouvernement Charest a déjà injecté au moins 1,7 million de dollars afin de promouvoir son Plan Nord auprès des citoyens québécois. Le «chantier d'une génération» des libéraux, lancé en grande pompe en mai dernier, a en effet pu bénéficier d'une large campagne publicitaire télévisée, dans les journaux et sur Internet.

Selon des données obtenues par *Le Devoir* en vertu de la loi d'accès à l'information, la promotion du Plan Nord a coûté 469 862, 81 \$ uniquement pour le mois de mai. Pour le mois de juin, elle s'est élevée à 191 930,54 \$, alors que pour la campagne s'étirant de la fin septembre à la fin octobre, Québec a dépensé 601 378,61 \$. Dans le cas de cette dernière offensive de la campagne «Un plan pour le Québec», il s'agit uniquement de la facture pour la diffusion télévisée. La production des messages en français et en anglais, les honoraires de l'agence de publicité, ainsi que la production de publicités pour les journaux et le Web ont coûté 165 052,65 \$.

Au total, il s'agit donc d'une facture publicitaire de 1 428 224,61 \$ pour propager le message du Plan Nord des libéraux aux Québécois. Et ces données ne tiennent pas compte de la reprise de la diffusion des publicités télévisées au cours des derniers jours. Le message de 30 secondes diffusé sur la majorité des réseaux québécois insiste sur l'idée que ce plan de développement doit servir à «préparer le Québec de demain», mais aussi à «créer de la richesse», tandis que s'enchaînent les images de chutes d'eau, de kayakistes, de projets miniers, de caribous et de jeunes perchés dans un arbre.

La campagne doit servir à «susciter la fierté et l'adhésion» des Québécois

Selon une note produite par la haute direction du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la campagne publicitaire doit servir à «susciter la fierté et l'adhésion, face à ce projet, de l'ensemble des Québécois afin qu'ils se l'approprient et y reconnaissent les bénéfices pour eux et les générations futures». Le message vantant le plan libéral doit aussi permettre «d'expliquer que le Plan Nord fait partie des mesures mises de l'avant par le gouvernement, qui entend faire du développement du Nord un projet pour renforcer l'économie québécoise».

En plus de la publicité dans les médias, le gouvernement a fait concevoir une sorte de tunnel qui «vise à faire découvrir le Nord québécois», au coût de 100 000 \$. Cet outil de promotion ambulant a notamment été installé à Saint-Tite pendant le

Festival western. Il doit se retrouver dans divers autres festivals l'an prochain. Par ailleurs, le gouvernement avait déployé tout le clinquant nécessaire pour lancer son Plan Nord, en mai dernier. La conférence de presse aurait coûté pas moins de 178 000 \$, selon des informations déjà publiées.

Au total, la facture s'élève à au moins 1 706 000 \$, mais elle ne tient pas compte des coûts des voyages internationaux de Jean Charest destinés à attirer des investissements privés dans le Nord québécois.

Le gouvernement n'est pas le seul à mener une vaste offensive vantant les bienfaits de l'industrie minière pour le Québec. Par exemple, Mine alliance, un lobby qui regroupe plusieurs entreprises minières, a lancé récemment une campagne publicitaire télévisée qui présente une roche «sexy» pour vanter l'industrie minière «québécoise».

Le Devoir

EN BREF

Châteauguay vilipende les entreprises de télécoms

La mairesse de Châteauguay, Nathalie Simon, est tombée hier à bras raccourcis sur les entreprises de télécommunication qui ont installé de tours de plusieurs mètres sur son terri-

toire sans qu'elle «ait [eu] un mot à dire». «Ce n'est pas parce qu'une entreprise est dans le domaine des télécommunications qu'elle possède tous les droits. Ça, ça doit changer», a lancé Mme Simon. La mairesse réclame que les municipalités du Québec soient «véritablement impliquées» dans le processus décisionnel menant à l'érection de nouvelles tours de télécommunications sur leur territoire. — *Le Devoir*



SHAUN BEST ARCHIVES REUTERS

Jacques Parizeau déplore le manque de réciprocité entre le gouvernement et les sociétés minières.

Développement minier

Jean Charest et Sam Hamad répliquent à Jacques Parizeau

Le premier ministre Jean Charest et son ministre du Développement économique, Sam Hamad, se sont portés à la défense du Plan Nord des libéraux, hier, après que l'ancien premier ministre Jacques Parizeau eut formulé des reproches sur la façon dont le Québec joue ses cartes avec les entreprises dans cette vaste région nordique.

Dans une entrevue accordée au quotidien *Le Devoir*, M. Parizeau a déploré le manque de réciprocité entre le gouvernement du Québec et les sociétés minières, notamment le fait que l'aide publique ne soit pas assujettie à une participation équivalente dans leur actionnariat.

M. Parizeau a aussi critiqué le fait que des routes soient construites par Québec pour ces entreprises, alors que, selon lui, le principe avait été établi voulant qu'une entreprise qui puise dans les ressources nordiques paie elle-même pour les infrastructures. Uniquement pour une route devant faciliter l'exploitation d'une mine de diamants dans le secteur des monts Otish, Québec s'est engagé à déboursier plus de 280 millions de dollars d'une facture totale de 330 millions. «Je ne vous dirai pas que ça fait «bar ouvert», mais les compagnies qui ont des projets dans le Nord ont compris immédiatement ce

qu'elles pouvaient en tirer. Le Plan Nord laisse plusieurs portes ouvertes», a souligné celui qui a été ministre des Finances pendant huit ans.

Questionné à ce sujet, hier à Montréal, le premier ministre Charest a invité son prédécesseur péquiste à laisser les partenariats liés au Plan Nord prendre forme. «On a mis de côté 500 millions pour des participations dans les projets. Il y a déjà une somme prévue et ça va s'ajouter à d'autres participations également. Il faut donner la chance au Plan Nord de partir; il faut

raient se réaliser au cours des prochaines années.

M. Charest n'a toutefois pas reproché à M. Parizeau sa sortie publique dans *Le Devoir*. «Il a le droit de s'exprimer. Mais nous, on sait ce qu'on a préparé en étroite concertation avec les gens dans le Nord. Ce plan de Nord c'est le fruit de deux ans de concertation avec ceux qui habitent le territoire, avec les groupes environnementaux, c'est un grand projet environnemental également où on protège 50 % du territoire du développement industriels», a dit M. Charest.

De son côté, le ministre Hamad a abordé l'aspect des redevances, rappelant que son gouvernement les avait haus-

Les libéraux prévoient des participations totales de 500 millions sur plus de 20 milliards de projets miniers privés

«La dernière année, nous avons recueilli 300 millions de redevances, ce qui correspond à l'ensemble des 10 dernières années», a fait valoir M. Hamad. Il faut toutefois savoir que cette hausse est aussi observée alors que la valeur des ressources extraites est en forte progression. Par exemple, pour 2011 seulement, les minières doivent extraire pour sept milliards de dollars de minerai.

«La dernière année, nous avons recueilli 300 millions de redevances, ce qui correspond à l'ensemble des 10 dernières années», a fait valoir M. Hamad. Il faut toutefois savoir que cette hausse est aussi observée alors que la valeur des ressources extraites est en forte progression. Par exemple, pour 2011 seulement, les minières doivent extraire pour sept milliards de dollars de minerai.

La Presse canadienne Avec Le Devoir

Projet de loi C-10

Boisvenu est rabroué de toute part

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le sénateur conservateur Pierre-Hugues Boisvenu s'attire les critiques pour s'être attaqué à l'approche québécoise en matière de justice et au Barreau qui la défend. Non seulement les partis d'opposition le somment de se taire, mais le secrétaire parlementaire conservateur à la Justice reconnaît que son collègue parle peut-être avec émotion.

Le Bloc québécois a demandé à la Chambre des communes si le gouvernement partageait l'avis de son sénateur. «Depuis une semaine, il s'est attaqué à la crédibilité du Barreau du Québec, il a remis en question la compétence du ministre Jean-Marc Fournier et il a dénigré les choix unanimes de l'Assemblée nationale du Québec», a lancé le député Jean-François Fortin. «Le ministre de la Justice approuve-t-il les attaques inappropriées du sénateur non élu?»

Le ministre de la Justice, Rob Nicholson, n'a pas répondu. Ce projet de loi, a-t-il plutôt répliqué, «cible ceux qui font le commerce de la drogue et ceux qui exploitent sexuellement les enfants. Les Canadiens d'un océan à l'autre nous ont donné un mandat et nous exécutons ce mandat. Je suis fier de notre position en cette matière.»

Lorsque le NPD a interrogé le ministre sur la position du Qué-

bec, M. Nicholson a rappelé l'appui de la Saskatchewan. «Ils font aussi partie du Canada.»

La députée néodémocrate Françoise Boivin a rappelé que M. Boisvenu «n'est pas un spécialiste» de tous les volets que compte C-10, par exemple celui visant à dédommager les victimes d'actes terroristes. Quant au libéral Marc Garneau, il reproche au sénateur d'insulter les avocats de la défense. S'il veut intervenir dans le débat, «il faudrait qu'il le fasse de façon intelligente».

Barreau du Québec

La semaine dernière, le sénateur Boisvenu a accusé le ministre Fournier de défendre les criminels et a soutenu que le Barreau du Québec s'attaquait au projet de loi C-10 parce que ses membres, à 80 % des criminalistes selon lui, ont intérêt à obtenir les peines les plus clémentes pour leurs clients. Cette sortie lui a valu une réplique sanglante du Barreau, qui a rappelé au cours de la fin de semaine que les criminalistes ne formaient que 5 % de son effectif. Hier, le sénateur s'est dit insensible aux critiques, déplorant que les opposants de C-10 «s'attaquent au messenger plutôt qu'au message».

Le secrétaire parlementaire de la Justice, celui qui représente Rob Nicholson au comité responsable d'étudier C-10, a reconnu

que le sénateur parlait avec son cœur. «Je n'ai pas l'impression que le sénateur va trop loin. Il exprime son opinion personnelle. Ce n'est pas nécessairement celle du Sénat ou du Parlement. C'est sa façon de voir les affaires. Évidemment, lui a vécu un drame, alors c'est plus émotif, alors il suffit de dire que c'est son point de vue», a indiqué Robert Goguen. Sans désavouer le sénateur, M. Goguen prend ses distances quand vient le temps de critiquer les positions du Barreau du Québec. «Ces gens-là sont à la Cour à tous les jours, ils voient ce qui est à la portée de la cour. Je ne pense pas que leur point de vue est biaisé.»

Boisvenu réplique

En entrevue à La Presse canadienne hier, le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu s'est dit victime de telles attaques parce qu'il est un conservateur. Il affirme que ceux qui le critiquent tirent sur le message et non pas sur le message. «Il y a quelque chose de plus ou moins sain ici. On est en train de personnaliser le débat autour de Pierre-Hugues Boisvenu alors que c'est un projet de loi du Parti conservateur, mais qui est aussi partagé par des milliers de victimes au Canada», a-t-il affirmé.

Cancer du sein

Le dépistage systématique avant 50 ans est remis en question

PAULINE GRAVEL

À l'instar de ce que propose le Programme québécois de dépistage du cancer du sein, le Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs (GECSSP) ne recommande pas de procéder à un dépistage systématique du cancer du sein chez les femmes âgées de 40 à 49 ans.

Dans un article publié hier dans le *Journal de l'Association médicale canadienne (JAMC)*, ce comité indépendant composé de 15 experts en soins primaires et en prévention suggère plutôt d'effectuer une mammographie tous les deux à trois ans chez les femmes de 50 à 74 ans, comme le fait le National Health Service du Royaume-Uni. L'organisme n'encourage pas pour autant l'examen clinique et l'auto-examen, qui, selon diverses études, ne semblent pas réduire la mortalité par cancer du sein.

Ces recommandations ne visent toutefois que les femmes courant un risque moyen de développer un cancer du sein. Elles excluent celles qui ont déjà souffert d'un cancer du sein, qui ont une proche parente ayant été atteinte de ce cancer ou qui sont porteuses de mutations connues sur les gènes BRAC1 et BRAC2.

«La mammographie est associée à une réduction significative du risque relatif de mortalité par cancer du sein chez les femmes âgées de 40 à 49 ans. Toutefois, les bénéfices absolus sont inférieurs à ceux tirés par les femmes plus âgées en raison du risque moins grand de cancer que courent les plus jeunes femmes», souligne-t-on dans le *JAMC* avant de préciser que, pour prévenir un décès par cancer du sein parmi les femmes âgées de 40 à 49 ans, il faut en soumettre 2108 à une mammographie tous les deux ans pendant 11 ans, comparativement à 721 parmi les femmes âgées de 50 à 69 ans.

De plus, si l'examen par mammographie de 2108 femmes permet d'éviter un seul décès, il conduit par ailleurs à inquiéter 690 femmes qui recevront un résultat faussement positif de leur mammographie. Pour ces diverses raisons, le groupe de travail juge qu'un dépistage systématique chez les femmes de 40 à 49 ne se justifie pas, d'autant que la diminution de mortalité qu'une telle démarche permet est minime.

La Fondation canadienne du cancer du sein ne voit pas la situation du même oeil et fait valoir que le dépistage et le diagnostic précoces peuvent réduire de 25 % la mortalité chez les femmes de 40 à 49 ans. La directrice générale de la filiale ontarienne, Sandra Palmaro, soulève le fait que le dépistage peut aider à trouver des cancers plus petits qui ne se sont pas répandus, ce qui permet de meilleures possibilités de traitement, et réduit de ce fait les handicaps et la mortalité.

Approche contestée

La radio-oncologue Valérie Panet-Raymond du Centre universitaire de santé McGill rappelle pour sa part que les recommandations du GECSSP sont fondées sur une approche populationnelle et qu'elles tiennent compte du grand nombre de résultats faussement positifs que recevraient un tiers des femmes âgées de 40 à 49 ans si l'on procédait à un dépistage systématique de ces dernières qui courent au demeurant peu de risque de souffrir d'un cancer du sein (à l'exception bien sûr de celles qui sont dotées d'une prédisposition particulière). Un nombre perçu comme excessif dans le milieu médical compte tenu du fait que «ces femmes devraient subir d'autres investigations susceptibles de leur causer beaucoup d'ennuis et d'anxiété sans en tirer un grand bénéfice», affirme la Dre Panet-Raymond.

La Fondation réplique en affirmant que les Canadiennes sont davantage préoccupées par le fait d'être suivies de près que par les fausses alertes.

Le Devoir

Le Devoir

Bijouterie Gambard

Vente et service technique

630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876



ROLEX

TOYOTA GABRIEL • TOYOTA PRESIDENT

TOYOTA
faire toujours mieux

DES RABAIS À L'ACHAT
SUR CERTAINS MODÈLES 2011 ALLANT JUSQU'À

8000\$*

**LIQUIDATION
AUTORISÉE PAR
LE FABRICANT
TOYOTA
2011**



Camry 2011



Matrix 2011



Corolla 2011



Tundra 2011



* L'offre de rabais à l'achat allant jusqu'à 8 000 \$ s'applique aux modèles Tundra 4x4, CrownMax 2011 nous en stock et pour tous les clients au détail qui financent l'achat par l'intermédiaire de Toyota Services Financiers à un taux d'intérêt de 6,99% pour un terme de 48 mois et qui versent un acompte de 1 000 \$. Tous les clients admissibles obtiennent un rabais de base allant jusqu'à 8 000 \$. Ceux qui financent l'achat par l'intermédiaire de Toyota Services Financiers à un taux d'intérêt de 6,99% pour un terme de 48 mois et qui versent un acompte obtiennent un rabais additionnel équivalant à l'acompte versé (ou un échange équivalent), jusqu'à concurrence de 1 000 \$. Les clients qui optent plutôt pour un taux d'intérêt spécial offert par Toyota Canada dans le cadre d'un programme de taux d'intérêt promotionnels n'obtiennent pas ces rabais. Les taxes s'appliquent sur le plein montant de l'achat après déduction du rabais. ** Le remise aux diplômés (jusqu'à 500 \$) peut différer selon le modèle. Détails chez Toyota Gabriel ou Toyota Président.



3333, Côte-de-Liesse, St-Laurent
(entre boul. Décarie et boul. Acadie) **(514)748-7777**
www.toyotagabriel.com



1920, Sainte-Catherine Ouest
(Centre-Ville coin St-Marc) Montréal **(514)937-7777**
www.toyotapresident.com

HYUNDAI GABRIEL HYUNDAI PRESTIGE

TUCSON 2012

258\$ / MOIS
0,9% FINANCEMENT
À L'ACHAT
2 999\$ COMPTANT
OFFRES DE LOCATION
AUSSI DISPONIBLES !
À PARTIR DE
21 124\$

AUTOROUTE:
6,2L / 100KM



**N°1 DES VENTES
AU QUÉBEC EN 2011**

HYUNDAI

SANTA FE 2.4 GL 2012

339\$ / MOIS
0% FINANCEMENT
À L'ACHAT / 72 MOIS
3 900\$ COMPTANT
OFFRES DE LOCATION
AUSSI DISPONIBLES !
À PARTIR DE
28 374\$

AUTOROUTE:
7,2L / 100KM



ELANTRA L 2012

**2,9% FINANCEMENT
À L'ACHAT
JUSQU'À
84 MOIS**

AUTOROUTE:
4,9L / 100KM



GARANTIE 5 ANS
5 ans / 100 000 km
Garantie globale Hyundai

PROGRAMME
DE REMISE
AUX DIPLOMÉS



7020, Henri-Bourassa Est
Anjou, QC H1E 7K7
(514) 329-7777
www.hyundaigabriel.com



6435, Saint-Jacques ouest
Montreal, QC H4B 1V2
(514) 252-7777
www.hyundaiprestige.com

* Les noms, logos, noms de produits, noms de caractéristiques, images et allégues Hyundai sont des marques de commerce appartenant à Hyundai Auto Canada Corp. † Financement à l'achat sur approbation du crédit des Services financiers Hyundai sur les Elantra L 2012, transmission manuelle 6 vitesses (à partir de 17 360 \$) / Tucson L 2012, transmission manuelle (à partir de 21 124 \$) / Santa Fe 2.4L GL 2012, transmission automatique 6 vitesses (à partir de 28 374 \$). Exemple de financement et modalités des offres de financement apparaissant dans la présente publicité: 17 360 \$ / 21 124 \$ / 28 374 \$ à un taux de 2,9 % / 0,9% / 0 % équivalent à des mensualités de 220,50 \$ / 253,50 \$ / 330,02 \$ pour 94 / 72 / 72 mois. Comptant initial de 0 \$ / 2 999 \$ / 3 900 \$. Coût de prêt de 1 942,56 \$ / 800,88 \$ / 0 \$ pour une obligation totale de 10 201,56 \$ / 21 624,68 \$ / 26 374,24 \$. Frais de 15 \$ (taxe des pneus 15 \$) pour l'Elantra L 2012 / Frais de 115 \$ (taxe des pneus 15 \$ et taxe climatisation 100 \$) pour Tucson L 2012 et Santa Fe 2012, frais de livraison et de destination de 1 495 \$ pour l'Elantra 2012 / 1 780 \$ pour le Tucson 2012, le Santa Fe 2012 inclus. Frais d'immatriculation, d'assurance, d'immobilisation et d'ICP/PM en sus des offres de financement à l'achat. La consommation d'essence de l'Elantra L 2012, transmission manuelle 6 vitesses (Autoroute 4,9 L / 100 km; Ville 6,9 L / 100 km) / Tucson L 2012, transmission automatique 6 vitesses (Autoroute 6,2 L / 100 km; Ville 9,4 L / 100 km) / Santa Fe 2.4L 2012 à traction avant et transmission automatique 6 vitesses (Autoroute 7,2 L / 100 km; Ville 10,4 L / 100 km) sont basées sur les données du fabricant. Les consommations réelles peuvent varier selon les conditions de conduite et l'ajout de certains accessoires automobiles. Les données sont présentées aux fins de comparaison uniquement. † Offres d'une durée limitée peuvent être modifiées ou annulées sans avis préalable. Le concessionnaire peut vendre à prix moindres. Les stocks sont limités. Le concessionnaire pourrait devoir commander le véhicule. †† Voir le concessionnaire pour les véhicules admissibles et tous les détails du programme de remise aux diplômés. ††† La garantie globale limitée de Hyundai couvre la plupart des pièces du véhicule contre les défauts de fabrication sous réserve du respect des conditions normales d'utilisation et d'entretien. Photos à titre indicatif seulement. Contactez Hyundai Gabriel ou Hyundai Prestige pour tous les détails.

PORSCHE Prestige
3535, chemin Côte-de-Liesse,
St-Laurent, (514) **356-7777**
www.porscheprestige.com

VOLKSWAGEN Gabriel
210, Route 132,
St-Constant, (450) **692-7777**
www.vw.gabriel.ca

MAZDA Gabriel
5333, rue St-Jacques Ouest,
Montréal, (514) **484-7777**
www.mazdagabriel.com

TOYOTA Gabriel
3333, chemin Côte-de-Liesse,
St-Laurent, (514) **748-7777**
www.gabriel.toyota.ca

SCION Gabriel
3333, chemin Côte-de-Liesse,
St-Laurent, (514) **256-7777**
www.sciongabriel.com

AUDI Prestige
5905, autoroute Transcanadienne,
St-Laurent, (514) **364-7777**
www.audiprestige.com

VOLKSWAGEN Prestige
925, boul. Marcel-Laurin,
St-Laurent, (514) **744-7777**
www.vwprestige.com

MAZDA Président
7050, boul. Henri-Bourassa Est,
Anjou, (514) **328-7777**
www.mazdapresident.com

TOYOTA Président
1920, rue Ste-Catherine Ouest,
Montréal, (514) **937-7777**
www.president.toyota.ca

SCION Président
1920, rue Ste-Catherine Ouest,
Montréal, (514) **933-7777**
www.scionpresident.com

AUDI Prestige D.D.O.
4600A boul. St-Jean,
D.D.O., (514) **426-7777**
www.audiprestige.com

ACURA Gabriel
4648, boul. St-Jean,
D.D.O., (514) **696-7777**
www.acuragabriel.com

NISSAN Gabriel
7010, boul. Henri-Bourassa,
Anjou, (514) **324-7777**
www.nissangabriel.com

MITSUBISHI Gabriel
4550, boul. St-Jean,
D.D.O., (514) **695-7777**
www.mitsubishigabriel.com

HYUNDAI Gabriel
7020, boul. Henri-Bourassa Est,
Anjou, (514) **329-7777**
www.hyundaigabriel.com

LEXUS Gabriel
3303, chemin Côte-de-Liesse,
St-Laurent, (514) **747-7777**
www.lexusgabriel.com

LINCOLN Gabriel
7100, rue St-Jacques Ouest,
Montréal, (514) **487-7777**
www.lincolngabriel.com

NISSAN Gabriel P.A.T.
12260, rue Sherbrooke Est,
P.A.T., (514) **645-7777**
www.nissanpat.com

MITSUBISHI Prestige
7050, rue St-Jacques Ouest,
Montréal, (514) **483-7777**
www.mitsubishiprestige.com

HYUNDAI Prestige
6435, rue St-Jacques Ouest,
Montréal, (514) **252-7777**
www.hyundaiprestige.com

LEXUS Prestige
5770, boul. Taschereau,
Brossard, (450) **923-7777**
www.lexusprestige.com

HONDA Gabriel
7000, boul. Henri-Bourassa Est,
Montréal, (514) **327-7777**
www.hondagabriel.com

NISSAN Prestige
4777, rue d'Iberville,
Montréal, (514) **254-7777**
www.nissanprestige.com

FORD Gabriel
7100, rue St-Jacques Ouest,
Montréal, (514) **487-7777**
www.fordlincolngabriel.com

HYUNDAI Président
4600B, boul. St-Jean,
D.D.O., (514) **624-7777**
www.hyundaipresident.com



Visitez **gabriel.ca** pour découvrir les concessionnaires Gabriel, Prestige ou Président ou encore sous Groupe Gabriel

WWW.GABRIEL.CA

ACTUALITÉS

Jusqu'à 900\$ en échange d'un poêle à bois désuet

JEANNE CORRIVEAU

Les propriétaires montréalais qui remplaceront leur vieux poêle à bois par un appareil de chauffage moins polluant pourraient obtenir jusqu'à 900 \$ dans le cadre d'un programme financé par Québec et géré par Équiterre. Pour l'instant, seuls 4500 ménages pourront profiter de cet incitatif financier même si la majorité des 85 000 poêles au bois que compte l'île de Montréal sont jugés désuets.

En août dernier, le gouvernement du Québec avait annoncé qu'il investirait six millions pour inciter les Montréalais à se débarrasser de leur poêle à bois qui contribue au phénomène du smog hivernal. Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, a annoncé hier qu'une somme de 300 \$ serait remise au propriétaire qui retirerait un appareil ne répondant pas aux normes de l'Agence américaine de l'environnement (certification EPA) ou de l'Association canadienne de

normalisation (certification CSA). Un propriétaire pourra toucher de 350 à 400 \$ s'il remplace son vieux poêle par un appareil électrique, ou 900 \$ s'il opte pour un appareil à granules, au gaz naturel ou au propane.

Le programme vise le remplacement de 4500 appareils d'ici le 31 décembre 2012, mais il pourrait être bonifié s'il est populaire. «On commence par les premiers 4500, mais il est clair que, si le programme a du succès, les choses vont évoluer dans le bon sens», a dit le ministre Arcand. Quant aux vieux poêles qui pourraient subsister, la Ville ne ferme pas la porte à l'adoption de mesures plus coercitives. «On aura des choix et des décisions à prendre», a indiqué le responsable du développement durable au comité exécutif, Alan DeSousa.

Rappelons que Montréal interdit depuis 2009 l'installation de poêles à bois pour ne permettre que les poêles à granules, au gaz ou à l'électricité.

Le Devoir

Accès à l'information

Le dossier de Radio-Canada de retour au Parlement

MARIE VASTEL

Ottawa — Malgré les efforts de l'opposition pour faire suspendre la bataille entre Radio-Canada et Québec, qui s'est transportée au Parlement ces dernières semaines, la lutte se poursuivra. Dès jeudi, le comité parlementaire qui étudie la question reprendra ses travaux... en accueillant le président de Radio-Canada, Hubert Lacroix.

Dans une ultime tentative de mettre un terme à cette saga, le Nouveau Parti démocratique (NPD) avait appelé le président des Communes, Andrew Scheer, à trancher: en menant la même étude que celle présentée en délibéré en Cour fédérale, le comité parlementaire s'approprie-t-il à commettre un «empiètement sur la fonction judiciaire»? Les néodémocrates voulaient ainsi empêcher, du moins quelque temps, les conservateurs d'exiger des documents de la part de CBC/Radio-Canada, refusés par le diffuseur public à son concurrent commercial Québecor en vertu d'une exemption dans la Loi sur l'accès à l'information protégeant ses activités journalistiques, de programmation et de création.

Le temps que le président Scheer réplique, le comité avait suspendu ses travaux et l'opposition espérait que ce dernier maintiendrait cette interruption jusqu'à ce que la Cour fédérale se prononce. Mais la réponse est venue hier, M. Scheer expliquant ne pas vouloir s'ingérer afin de «respecter et préserver la primauté des comités». «La question devra donc, pour le moment, demeurer devant le comité», a-t-il statué.

La saga reprendra donc là où elle avait été interrompue. Le comité sur l'accès à l'information épluchera les documents jusqu'ici tenus secrets par Radio-Canada. Et le p.-d.g. du diffuseur public, Hubert Lacroix, est attendu pour témoigner jeudi.

CBC/Radio-Canada est en Cour fédérale contre la commissaire à l'information, la société d'État arguant que seul un juge peut consulter des documents qu'elle juge secrets afin de déterminer s'ils sont ou non exemptés par la Loi. Les conservateurs ont exigé de voir certains des documents, et Radio-Canada a obtempéré la semaine dernière en espérant qu'ils renonceraient à cette requête qu'ils dénoncent comme «inconstitutionnelle».

Le Devoir

La STM se dit en faveur du péage

La moitié des sommes recueillies devrait aller au transport en commun.

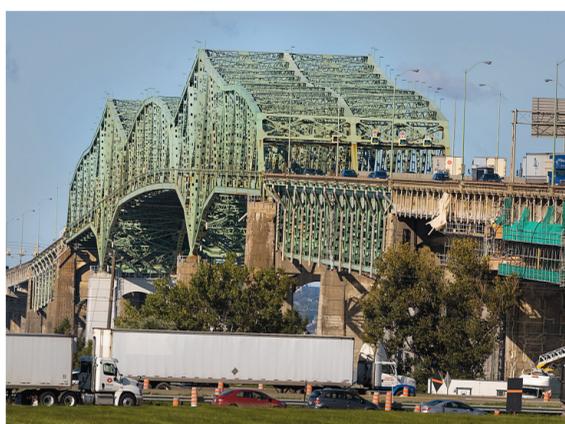
JEANNE CORRIVEAU

La Société de transport de Montréal (STM) est favorable à l'implantation de péages dans la région de Montréal, mais son président, Michel Labrecque, estime que la moitié des sommes ainsi recueillies devraient être consacrées au transport en commun.

Les péages gagnent des appuis chez les résidents de la région métropolitaine. Selon un sondage dévoilé hier par Radio-Canada, 69 % d'entre eux y sont favorables contre 46 % à Toronto et 39 % à Vancouver. Et près de quatre répondants sur dix souhaitent que la moitié des revenus soit investie dans les transports collectifs.

Ces résultats n'étonnent pas Michel Labrecque. «Les péages reviennent, qu'on le veuille ou non, avec les nouveaux ponts et les nouvelles infrastructures, a-t-il commenté hier. Mais à mon avis, ça prend des péages qui couvrent l'ensemble du réseau autoroutier et de routes nationales pour que ça se tienne.»

Il réclame aussi que 50 % des revenus des péages soient consacrés au transport en commun, même sur le futur pont Champlain. Or, le gouvernement fédéral, qui est propriétaire



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le gouvernement fédéral laisse entendre que les revenus du péage du futur pont ne serviront à financer que sa construction.

de cette structure, a plutôt laissé entendre que les revenus du péage du futur pont Champlain serviraient à financer sa construction et rien d'autre.

Michel Labrecque n'en démord pas. «Dans les discussions qui se font avec Québec et les maires de la Rive-Sud, on parle de la nécessité de créer un axe de transport collectif sur Champlain. Les autobus articulés du Réseau de transport de Longueuil sont pare-chocs à pare-

chocs. Ça nous prend un mode qui dépasse le bus articulé, un mode lourd, et celui-ci devrait être financé à même la cagnotte de ce péage-là», croit M. Labrecque, qui inaugurerait hier deux nouvelles voies réservées rue Notre-Dame et avenue Saint-Patrick.

«Arrêtons de tataouiner»

À l'Hôtel de Ville, la chef de l'opposition a pressé le maire Tremblay de mettre en place

«dans les meilleurs délais» les péages dont il parle depuis près de quatre ans. «Arrêtons de tataouiner», a-t-elle dit. Lors de la séance du conseil municipal, Gérald Tremblay a reconnu que le projet avait cheminé lentement, mais qu'un consensus se profilait: «Les partenaires, soit la mairesse de Longueuil, le maire de Laval et les représentants des couronnes nord et sud, sont maintenant favorables à analyser, de façon accélérée, le péage métropolitain.»

Mais les élus municipaux ne sont pas les seuls avoir voulu leur part du gâteau, et le maire a déploré que l'Agence métropolitaine de Montréal (AMT), lors du dévoilement de son plan stratégique la semaine dernière, ait évoqué la possibilité de réclamer une hausse de la taxe sur l'essence pour financer ses propres projets de transport. «Si on avait la complicité de l'opposition sur la taxe d'accise sur l'essence, ce n'est pas l'AMT qui demanderait la taxe d'accise sur l'essence, a dit le maire. Il ne faudrait pas que le monde municipal soit perdant et que le gouvernement donne à l'AMT, pour ses projets de 17 milliards, notre taxe d'accise sur l'essence.»

Le Devoir

Relance d'un projet d'informatisation à la RAMQ après un échec

AMÉLIE DAoust-BOISVERT

Après l'échec d'une première tentative de modernisation du système informatique qui gère la rémunération des professionnels de la santé, la RAMQ fait un nouvel essai. Un projet de 30 millions est attendu avec impatience, alors que le système actuel, vieux de 30 ans, ne convient plus.

En 2006, la RAMQ songeait à investir plus de 80 millions dans la modernisation du système informatique qui permet de gérer les demandes de paiement à l'acte des médecins, mais aussi d'autres professionnels de la santé, comme les dentistes, les optométristes et les pharmaciens. Mais après avoir dépensé 2,4 millions dans un projet pilote, la RAMQ l'abandonnait deux ans plus tard, écrivait *Le Journal de Québec* hier.

Les dentistes, qui avaient participé au projet-pilote MOST-MOD, étaient enthousiastes. Ils

ont donc été surpris et déçus quand, en mai 2007, la RAMQ les a informés par écrit qu'elle le suspendait, car «les niveaux de performance recherchés [n'étaient] pas atteints», se souvient Daniel Pelland, Directeur général de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec, il était des rencontres avec la RAMQ entre 2006 et 2007. «On ne voyait que du positif» dans ce que la RAMQ proposait, raconte-t-il au *Devoir*, «ça avait beaucoup de vision, c'était très moderne sur le plan des technologies de l'information». A sa connaissance, aucun dentiste n'a même jamais vu ou testé ce logiciel, et les rencontres étaient exploratoires.

Technologie à revoir

Depuis que le système actuel a été créé, le nombre de «codes d'actes» à gérer a explosé, passant de 600 à 14 000. La technologie a passablement changé elle aussi. La RAMQ présentera au Conseil du trésor un nouveau projet. Nommé SYRA, pour Système de

rémunération à l'acte, ce dernier devrait être implanté d'ici quatre ans, indique la RAMQ, qui ajoute que le tout est encore embryonnaire. Le budget est passé de 80 millions pour MOST-MOD à 30 millions pour SYRA.

Le système actuel comporte quelques problèmes, indique le Dr Michel Desrosiers, directeur des Affaires professionnelles à la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec. «Une grande partie des médecins font faire [leur facturation] par des agences, car ils trouvent que c'est du trouble», explique-t-il.

Le langage de programmation derrière le logiciel actuel, désuet, n'est plus enseigné à l'université, et les fonctionnaires de la RAMQ qui le connaissent prendront inévitablement leur retraite. Voilà qui met une pression supplémentaire pour passer à un nouveau logiciel, mais qui obligera probablement la RAMQ à investir dans une toute nouvelle plateforme.

Le Devoir

Rougeole: opération vaccination

En réponse à l'écllosion actuelle de rougeole, Québec amorce une vaste campagne de vaccination dans les écoles primaires et secondaires du Québec. Alors que cette maladie affecte habituellement une ou deux personnes chaque année, la rougeole a déjà atteint plus de 747 personnes en 2011. Selon le ministère de la Santé, quelque 125 000 jeunes n'auraient pas reçu les deux doses de vaccins nécessaires à l'immunisation ou n'ont carrément pas été vaccinés. Dès qu'un cas de rougeole sera déclaré dans une école, les jeunes et les membres du personnel qui ne seraient pas immunisés pourraient devoir quitter l'école tant qu'ils ne se feront pas vacciner ou tant que l'écllosion se poursuivra. La santé publique craint que l'écllosion de cette maladie hautement contagieuse ne s'aggrave pendant l'hiver et au printemps. Alors qu'un malade sur dix souffre de complications, la rougeole peut occasionner des séquelles cérébrales permanentes dans un cas sur 1000. Une personne infectée sur 3000 en meurt. — *Le Devoir*

ON PASSE À L'ACTION!

LUCIDES. SOLIDAIRES. RÉALISTES. IDÉALISTES. DES JEUNES DE 20 À 35 ANS PROVENANT DE TOUS LES COINS DU QUÉBEC SE RASSEMBLERONT LES 25, 26 ET 27 NOVEMBRE PROCHAINS POUR DÉFINIR ENSEMBLE LES PRIORITÉS DE NOTRE SOCIÉTÉ ET PASSER À L'ACTION EN CONSÉQUENCE.

MENTORS INVITÉS:

MARIE-FRANCE BAZZO
GÉRARD BEAUDET
CLAUDE BÉLAND
RODRIGUE BIRON
CLAIRE BOLDUIC
CAMIL BOUCHARD
DANIEL BRETON
BERNARD DESCÔTEAUX

MARCO FORTIER
FRANCIS FOX
CÉLINE HERVIEUX-PAYETTE
MARC LALONDE
JEAN-FRANÇOIS LÉPINE
JACQUES MÉNARD
NORMAND MOUSSEAU
NANCY NEAMTAN

GILLES OUMET
CHRISTIAN PERRON
GILLES PROULX
ERIC PRUD'HOMME
LOUISE OTIS
OWEN ROSE
CHANTAL ROULEAU
OONA STOCK

SUZANNE TREMBLAY
ANIK TRUDEL
ALEXANDRE TURGEON
MICHEL VENNE
PIERRE VERONNEAU

SOMMET GÉNÉRATION D'IDÉES 2011
LES 25, 26 ET 27 NOVEMBRE
PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

INSCRIVEZ-VOUS!
WWW.GENERATIONDIDEEES.CA

SYMPOSIUM INTERNATIONAL
MÉDIATION ARTISTIQUE & INNOVATION MANAGÉRIALE

5-6 décembre 2011, ESPACE LA FONTAINE

COMMENT L'ART PEUT-IL CONTRIBUER À RÉENCHANTER L'ENTREPRISE?

PARTICIPEZ À DEUX JOURS DE RÉFLEXION ET D'ÉCHANGES SUR DES PRATIQUES DE GESTION CRÉATIVES ET INNOVANTES

EN CONFÉRENCE PLÉNIÈRE

GIOVANNI SCHIUMA, professeur en innovation managériale, Università della Basilicata (Italie). Auteur: *The Value of Arts for Business*
ANNE PÄSSILÄ, éducatrice artistique et professeure, Lahti School of Innovation (Finlande)

MASSIMO GUERRERA, artiste plasticien et performeur, participant à la Triennale québécoise 2011

LAURENT SIMON, professeur en management et cofondateur du groupe de recherche *Mosaïc*, HEC Montréal

EXPLOREZ LES COULISSES DE L'INNOVATION
AVEC DES ARTISTES, DES GESTIONNAIRES ET DES CHERCHEURS

lacultureenentreprise.ca/symposium



UQÀM

CRISES



Patrimoine canadien

Canadian Heritage

ACTUALITÉS

Les filles consomment plus de drogues dures que les garçons

Québec lance sa campagne de prévention de la dépendance aux drogues

CAROLINE MONTPETIT

Si les jeunes du secondaire consomment moins d'alcool et de drogues qu'avant, la consommation d'amphétamines est en hausse depuis quelques années. En outre, les filles ont tendance à consommer plus de drogues dures, soit plus d'hallucinogènes, plus d'amphétamines, plus de cocaïne, plus d'héroïne, et plus de solvants que les garçons. Mais ces derniers consomment plus de cannabis et de ce que l'on classe dans les «autres drogues» que les filles.

C'est ce que dévoilaient hier des données diffusées dans le cadre de la campagne pour la prévention des dépendances chez les jeunes, lancée hier par la ministre déléguée aux services sociaux du Québec, Dominique Vien.

Baisse de consommation

En matière de consommation d'alcool, la proportion de jeunes Québécois ayant pris une consommation au cours de l'année du sondage est passée de 71,3 % en 2000, à 59,7 % en 2008, selon les données du ministère. C'est une baisse considérable. Et alors que 40,6 % des jeunes disaient consommer du cannabis en 2000, cette proportion n'était plus que de 27 % en 2008. Selon Geneviève Lampron, qui travaille en prévention des dépendances à l'école secondaire publique de Roberval, à Sainte-Foy, qui regroupe quelque 2000 élèves, cette baisse pourrait être liée au fait que la consommation est un sujet moins tabou qu'avant.

La baisse de la consommation se vérifie d'ailleurs dans le

cas de toutes les drogues, sauf les amphétamines. En effet, 7 % de l'ensemble des jeunes du secondaire consommaient des amphétamines en 2000 contre 7,3 % en 2008.

«Les amphétamines et les méta-amphétamines sont très populaires, parce qu'elles ne sont pas chères et qu'elles sont faciles à trouver. C'est vrai que ce sont des drogues qui intéressent peut-être plus les filles que les garçons parce qu'elles peuvent entraîner une perte de poids. Or, les garçons du secondaire ne veulent pas perdre de masse musculaire», dit Geneviève Lampron.

L'âge moyen des premières consommations chez les jeunes du Québec était de 12,8 ans en 2008. Mais cet âge est bien moindre chez les membres des Premières Nations du Québec, pour lesquelles le ministère a préparé une campagne adaptée.

«Chez les Premières Nations, la campagne qui s'adresse aux 10-12 ans est la même que celle qui s'adresse aux 17-24 ans», relève Florent Tanlet, des relations publiques du ministère. La campagne de prévention des dépendances du ministère, qui se poursuivra jusqu'en avril, cible en effet trois groupes différents: les 10 à 12 ans, qui en sont généralement à la période d'essai de l'alcool et des drogues, les 13 à 16 ans et les 17 à 24 ans chez qui on tente plutôt d'inculquer un sens de l'engagement vers d'autres activités que la consommation. On y propose des images mouvantes sur lesquelles un jeune qui consomme se transforme en un jeune heureux participant à une autre activité, jouer de la guitare ou nager, par exemple.

Le Devoir

Contrat en éthique

Québec se défend d'avoir contourné les règles

ISABELLE PORTER

Québec — Le maire de Québec, Régis Labeaume, et la Ville se défendent d'avoir contourné les règles dans le dossier du contrat en éthique accordé à l'expert René Villemure.

«Il a un OBNI en bonne et due forme. Ça a été fait dans les règles de l'art», a déclaré M. Labeaume, alors qu'il était interrogé à ce propos. René Villemure, un expert bien connu en éthique, a obtenu un contrat de 70 000 \$ au début de l'année 2011 pour assister la Ville dans l'élaboration de son nouveau code d'éthique.

Bien que supérieur à 25 000 \$, ce contrat a été accordé sans appel d'offres parce qu'il avait été attribué non pas à M. Villemure directement, mais à son entreprise, l'Institut québécois d'éthique appliquée, qui a le statut d'OBNI.

Dans un article publié le 3 novembre dans *Le Devoir*, le professeur en éthique Luc Bégin, de l'Université Laval, avait dénoncé cette pratique et le fait que M. Villemure ait reçu 70 000 \$. Le groupe de recherche de M. Bégin, plaquait de dernier, avait réalisé un mandat similaire, mais sur une plus longue durée et pour la somme de 12 000 \$.

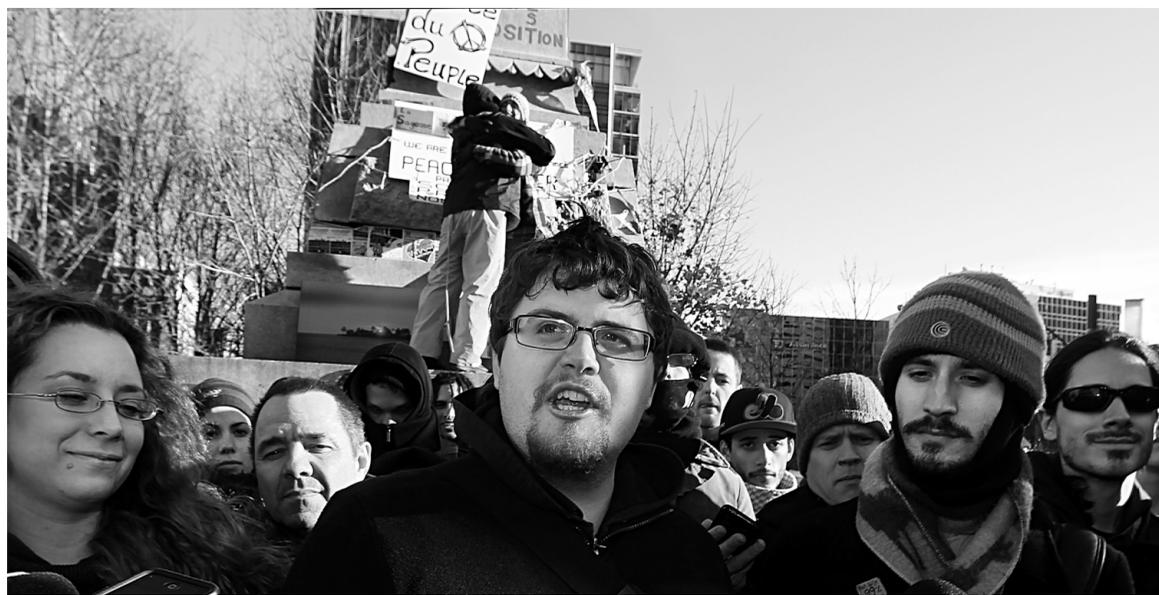
Hier, le maire Labeaume a dit qu'il ne connaissait pas l'existence du contrat donné au groupe de Laval avant de lire l'article du

Devoir. Le premier contrat, a-t-il dit, avait été accordé «à l'interne», soit par l'administration sans que le politique soit au courant. «On n'était même pas au courant de ça. Je ne savais pas que ça existait cette affaire-là. Je l'ai appris dans le journal.»

L'écart entre les montants des deux contrats, a-t-il poursuivi, était justifié par les compétences de M. Villemure. «On voulait un spécialiste, on voulait le meilleur. On le voulait lui. Actuellement, c'est le pactole l'éthique. C'est bien à la mode, alors toutes les institutions universitaires deviennent spécialistes en éthique, etc. Lui, ça fait des années. Le gars, il connaît ça.»

Selon une source proche du dossier, la Ville a repris avec M. Villemure les consultations menées auparavant par l'équipe de l'Université Laval parce que l'expert «tenait» à rencontrer les gens à son arrivée. La Ville, qui avait donné un mandat à l'ENAP en plus de l'Université Laval, a confié un troisième mandat à M. Villemure parce qu'elle voulait «être certaine» d'avoir un résultat «solide», nous dit-on. Le rapport remis par M. Villemure à la Ville doit mener à la rédaction d'un Guide de déontologie à l'intention des employés que la ville prévoit distribuer au retour des vacances des Fêtes.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les organisateurs veulent éviter que l'attention du public et des autorités ne porte que sur les conditions de vie au square.

Les indignés passent en mode action

Les manifestants montréalais promettent des «actions directes pacifiques»

BRIAN MYLES

Des indignés montréalais ont pris l'avenir du mouvement entre leurs mains hier en annonçant hier qu'ils allaient privilégier les «actions directes pacifiques» au détriment de l'occupation du square Victoria.

Les principaux instigateurs d'Occupons Montréal jugent que les débordements récents au square, investi par les itinérants, les toxicomanes et les personnes atteintes de maladie mentale, sont en voie de détourner le mouvement de son sens. «L'occupation nuit au mouvement», a dit l'un d'eux sous le couvert de l'anonymat.

Environ une douzaine de personnes, parmi lesquelles figurent les principaux organisateurs d'Occupons Montréal, veulent éviter que l'attention du public et des autorités porte exclusivement sur les conditions de vie au square. «On a tous les problèmes de la société qui arrivent ici, et on n'est pas du tout armés pour y faire face. On fait de plus en plus du travail social, et on va se tirer dans le pied en restant ici», explique Eve Baillargeon occupante de la première heure. «On cesse de jouer à la gardienne. On va devenir un mouvement plutôt qu'un campement», ajoute-t-elle.

Ces indignés ont l'intention de lancer «la phase 3» du mouvement, soit une vague d'actions directes pacifiques dans les principaux quartiers de Montréal, afin de dénoncer le déficit démocratique et les excès de la haute finance.

Coincidence, le sociologue Marcos Ancelovici met les indignés en garde contre les risques de «banalisation» de l'occupation, dans un texte d'opinion publié aujourd'hui dans *Le Devoir*. «Le pire, d'un point de vue symbolique et politique, serait en effet que plus personne ne remarque la présence des occupations», écrit le professeur de l'Université McGill.

«Les occupations ne sont qu'une étape dans la constitution du mouvement», explique M. Ancelovici, citant en exemple le cas des indignés espagnols. Après le démantèlement des campements, à la mi-juin, les Espagnols ont continué de manifester, mobilisant 300 000 personnes à Barcelone seulement, le 15 octobre dernier. «S'il espère durer dans le temps et étendre sa capacité de mobilisation, le mouvement des indignés doit éviter de faire des occupations une fin en soi et, surtout, doit constamment inno-

ver», dit-il. Des messages contradictoires ont émergé de la première conférence de presse des indignés montréalais. Devant les micros et caméras de télévision, certains d'entre eux ont assuré qu'ils ne partaient pas vraiment. Les structures de bois démantelées au cours des derniers jours seront remplacées par des tentes militaires afin de tenir les manifestants au chaud tout l'hiver. Les différents comités vont poursuivre leurs réunions quotidiennes sur les lieux.

Dans les coulisses, d'autres confirment sans ambages qu'ils sont dépassés par la présence d'une clientèle à problèmes. Stéphane Marceau, qui patrouille dans le square Victoria la nuit, a vu

les plus vulnérables de la société trouver refuge au square. «Le système les rejette carrément. Ces gens-là n'ont pas de place où aller», dit-il. Le risque pour leur propre sécurité et celle des indignés en général est devenu trop grand. «Quelqu'un qui est en délire ou en psychose, c'est ingérable», dit M. Marceau sur un ton résigné.

À l'Hôtel de Ville, le maire Gerald Tremblay, n'a pas mis de temps à se réjouir de ce dénouement pourtant provisoire,

estimant que les indignés «peuvent quitter la tête haute». Il reste pourtant plus de 125 tentes sur le site, où vivent encore une cinquantaine de personnes. «J'ai toujours dit que la paix et la sécurité sur le site et hors site devaient primer sur toute autre considération. Comme ces conditions ne sont plus respectées, le temps est venu que les indignés trouvent d'autres façons de faire passer leur message», a dit le maire.

De son côté, le Service de police de la Ville de Montréal veut éviter une intervention, privilégiant «le dialogue, la négociation et la médiation», pour en arriver à un départ en douce des occupants.

La vague d'expulsions nord-américaine met un peu de pression chaque jour sur les autorités montréalaises. Hier, la Cour supérieure de l'Ontario a confirmé que la Ville de Toronto avait le droit d'expulser les indignés du parc St. James. À Ottawa, la Commission de la capitale nationale (CCN) a envoyé un ultimatum aux occupants du parc de la Confédération pour qu'ils vident les lieux avant minuit. Enfin, des militants d'«Occupons Vancouver» ont suivi l'ordonnance de la cour et ont plié bagage.

Le Devoir

C'est la fin pour les indignés de Québec

ISABELLE PORTER

Québec — Cette fois, c'est fini. Le maire Régis Labeaume a annoncé hier que la police expulserait les indignés qui campent au centre-ville de Québec cette semaine s'ils ne démantelaient pas leurs installations.

«C'est terminé, ça suffit», a dit le maire avant le conseil municipal hier soir. «On leur demande de quitter maintenant. [...] C'est très sérieux, sinon ils seront expulsés d'une journée à l'autre.»

Pour justifier ce changement de cap, le maire a dit que le «niveau de patience» de la Ville avait été atteint et que les indignés occupaient le site depuis «plus d'un mois». Selon lui, le campement de Québec est devenu problématique parce qu'il est touché

par les mêmes problèmes que celui de Montréal. Des itinérants notamment, auraient élu domicile sur le site, a-t-il avancé.

«Ce qui se passe à Montréal, on n'a pas toutes les preuves, mais, visiblement, il s'en passe des pareilles ici.»

Prié de dire à quels problèmes il faisait référence en plus de la présence des itinérants, le maire est resté vague, mais a ajouté plus tard que les occupants «[allaient] être malades, c'est évident».

Invités à réagir à ces propos, des indignés présents au conseil municipal ont dit qu'ils n'étaient pas au courant de cette décision. Joint au téléphone, un porte-parole, Nicolas Mantran, a reconnu que des itinérants s'étaient installés sur le site, mais dit que les occupants n'y voyaient pas de pro-

blème. «Oui, c'est normal qu'on attire les itinérants. Ça ne nous dérange pas. On veut aussi dénoncer la misère sociale. Quand on dit qu'on est les 99 %, c'est ça aussi.»

Selon M. Mantran, personne sur le site ne souhaite qu'une éventuelle expulsion se fasse dans la violence, et les occupants s'en tiendront à «une résistance passive».

Pour l'heure, le groupe n'a pas l'intention de quitter le site, mais, déjà, on parle de tenir des activités dans le sous-sol de l'église Saint-Roch à proximité. «On va développer plusieurs noyaux à l'extérieur du centre, mais on va rester dans le centre le plus longtemps possible», a-t-il dit. «Même si on se fait expulser, au final, y a un réseau de créé.» Dans un communiqué, le collectif a officiellement

convié le public à participer cette semaine à des discussions sur les rapports entre les médias et Occupons Québec, l'histoire du quartier Saint-Roch, le transport alternatif et la démocratie et des «boussoles» pour sortir du «tout au PIB».

Au début du mois, le maire avait convoqué les médias pour demander au groupe d'indignés qui campaient dans le parc Saint-Roch de démanteler leurs installations. Sans parler d'expulsion, il les avait priés de s'exécuter dans les heures qui suiviraient.

Même si le groupe avait refusé de le faire, la ville s'était contentée de confisquer et de détruire du matériel lors d'interventions quotidiennes sur le site.

Le Devoir

Congédié?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

DEL BUSSO ÉDITEUR
www.delbussosediteur.ca

JEAN CLÉO GODIN • BARBARA RIVARD • BENOÎT MELANÇON • PIERRE VADEBONCOEUR et Réjean Beaudoin

Venez fêter avec nous ce soir, à compter de 17h30
LE PORT DE TÊTE 262, avenue du Mont-Royal Est, Montréal

ÉDITORIAL

Ressources

Soyons plus exigeants!

L'entrevue avec l'ancien premier ministre Jacques Parizeau parue dans notre édition d'hier n'a pas de quoi rassurer la majorité des Québécois inquiets de voir leurs ressources naturelles dilapidées. Le problème, c'est que l'électeur québécois ne sait plus à qui faire confiance pour défendre ses intérêts.

Les ressources que recèle l'immense territoire du Québec n'appartiennent ni aux exploitants miniers ni aux politiciens, qui ont la responsabilité d'en tirer le meilleur prix tout en les protégeant le mieux possible pour les générations futures. Ce qui s'appelle du développement durable.

Or, contrairement à ce que prétend le gouvernement Charest, ce n'est toujours pas ce qui se passe à l'heure actuelle. En effet, malgré les récents changements apportés à la Loi des mines, la *free mining* colonial est toujours la règle qui prévaut chez nous. Quant aux 365 millions de dollars de redevances annuelles — avant déductions pour les dépenses d'infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires et hydroélectriques —, voilà qui est nettement insuffisant pour compenser la perte à long terme subie par la collectivité.

Jacques Parizeau a raison: cela n'a aucun sens d'imputer tous les coûts de ces infrastructures aux contribuables sans rien attendre en échange des sociétés minières. Pourquoi ne pas exiger une participation au capital en échange de ces investissements publics, demande-t-il?



JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Puis, 16% de redevances sur les profits, c'est nettement insuffisant. Qu'est-ce qui nous retient d'imposer des redevances supplémentaires lorsque les prix font grimper les rendements?

Pas étonnant qu'autant d'entreprises soient intéressées par le Québec puisque tout ce qu'elles ont à faire est de creuser le sol pour en extraire du minerai qu'elles exportent sans transformation. Même le Pakistan vient tout juste de refuser un permis d'exploitation pour un important gisement d'or et de cuivre à une coentreprise dont la canadienne Barrick Gold est partenaire. Tout indique que la Chine obtiendra ce permis pour des raisons politiques, mais aussi parce qu'elle a promis de transformer le minerai sur place.

Quels scrupules avons-nous à demander la même chose et, en cas de refus, à imposer des redevances plus élevées?

La concurrence? Pourtant, de l'or, des terres rares, du cuivre, du zinc... on n'en trouve pas partout. Sans compter que, dans un monde aussi instable, le Québec dispose d'atouts solides. Demandez à Barrick Gold combien l'échec pakistanais va lui coûter: 220 millions de dollars seulement pour la dernière étude exigée par l'État... avant de dire non. C'est presque autant que la totalité des redevances versées par l'industrie minière du Québec en dix ans!

À titre de fiduciaire, le rôle prioritaire d'un État n'est pas de devenir lui-même producteur, mais de tirer une rente maximum de la ressource tout en exigeant un maximum de retombées économiques pour sa population. Ce qui n'a jamais été le cas au Québec.

Devant tant d'à-plat-ventrisme de la part de nos élus, y compris la nouvelle coqueluche François Legault qui ne propose rien d'autre qu'une participation risquée au capital, les Québécois sont en droit de se demander si des intérêts idéologiques ou financiers, personnels ou partisans, ne sont pas à l'origine de notre condition de porteurs d'eau et de scieurs de bois dans l'exploitation de nos propres ressources. Et si les lobbyistes ne sont pas, finalement, des défenseurs bien plus efficaces des intérêts de leurs clients que les politiciens le sont des nôtres.

j-rsansfacon@ledevoir.ca

Manifestations au Caire De l'avidité

Contrairement à ce qui avait été observé au début de la présente année, l'armée égyptienne a décidé ces jours-ci de nettoyer la place Tahrir en tirant sur les manifestants à balles réelles. Bilan? Des centaines de blessés et une trentaine de morts. Ce recours à un arsenal plus répressif aujourd'hui qu'hier confirme, si besoin était, combien le Conseil suprême des forces armées (CSFA) s'applique à semer et à cultiver un lot d'ambiguïtés dans le but, estiment ceux qui manifestent présentement, de conserver le pouvoir le plus longtemps possible et ses privilèges, notamment financiers, à jamais.

Avant tout, on rappellera qu'au lendemain du renvoi d'Hosni Moubarak le CSFA s'était engagé à remettre le pouvoir entre les mains des civils au bout de six mois. Ce délai ayant été jugé trop court, avec raison d'ailleurs, il a été rallongé. À tel point que l'on n'entrevoit pas l'organisation d'une présidentielle avant 2013. De quoi, on l'aura deviné, épuiser la patience de ceux et celles qui ont écrit la version égyptienne du printemps arabe. En fait, non seulement ces derniers ont consommé leur réserve de patience, mais ils sont également passablement inquiets.

Il en est ainsi depuis que le CSFA a envoyé des signes propres à renforcer l'idée, au sein de la population, que son avidité pour le pouvoir est si prononcée qu'il veut le conserver. En tout ou en partie, cela reste à déterminer. Toujours est-il qu'en octobre une campagne a débuté pour que l'actuel patron du CSFA, le maréchal Mohamed Tantawi, se présente à la présidentielle. Ensuite, en novembre, le Conseil a publié un projet de constitution dans lequel il est stipulé en lettres de marbre que l'armée doit échapper à tout contrôle des civils. Quelques jours plus tard, ce même Conseil a indiqué qu'il souhaitait se réserver la nomination de 80 des 100 parlementaires qui seront chargés, courant 2012, de rédiger la constitution qui sera soumise à l'assentiment des Égyptiens par la voie d'un référendum.

Simultanément à cette série de gestes, les militaires se sont appliqués et vont continuer à s'appliquer méticuleusement à conserver l'intégralité de leur trésor. De quoi s'agit-il? Des complexes touristiques, des entreprises de construction, de transports, de communications qu'ils possèdent, du vaste parc immobilier et des terres qu'ils détiennent. Selon certains calculs, la somme des activités économiques entre les mains des militaires avoisinerait le tiers du PIB. À cet égard, ils ont prévenu que si un gouvernement civil amorçait l'amputation de leurs actifs, celui-ci s'exposerait alors à une contre-offensive que l'on imagine aisément très musclée.

À suivre l'évolution de l'armée au cours des trois derniers mois, un constat se dégage: elle veut rester au pouvoir. Elle est prête à concéder ici ou là, mais certainement pas au point que des civils accèdent au cœur de ce pouvoir si convoité.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEÉ BOILEAU

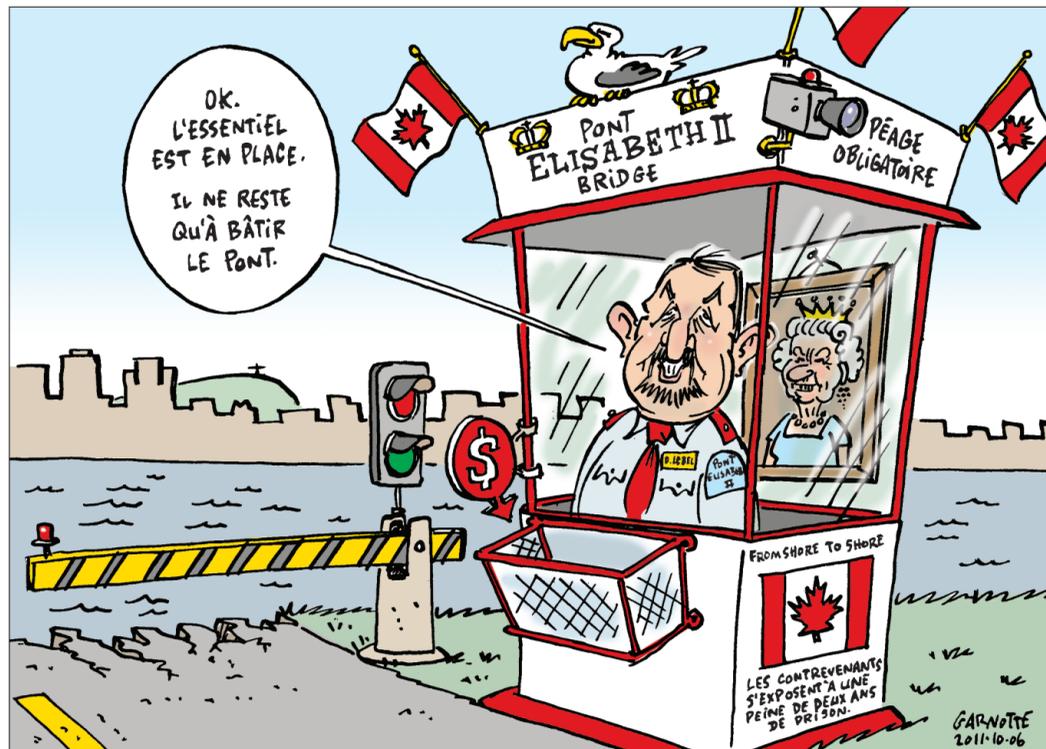
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



REPRISE

LETTRES

Le Salon de la «woman» de Québec

Le respect de la langue de Molière est un incontournable à Québec si nous ne voulons pas nous «montréaliser». Cette fin de semaine, au Salon de la femme, nous avons été indignés de constater que de nombreux exposants s'affichaient uniquement en anglais, tandis que d'autres faisaient une place marginale au français allant jusqu'à le cacher sur le devant de la table, endroit peu visible à cause de la présence des visiteurs.

Quant on interpelle quelques représentants, ils répondent tous que leur entreprise est américaine ou «canadienne». Ce n'est certes pas une raison valable, car imaginons qu'ils participent à un tel salon en Allemagne. Quelle langue y serait affichée? Il y a même un représentant qui était fier de nous dire que ses produits étaient cuisinés à Vanier, ici à Québec, alors que son affichage laissait croire à un produit purement américain.

Les organisateurs de ces événements à Québec auraient tout intérêt à inscrire une clause contractuelle prévoyant le respect de la loi 101, même si cette responsabilité revient d'abord à l'exposant lui-même.

En rapport avec les publicités de l'Office de la langue française, ces exposants pourraient toucher de généreuses subventions pour traduire leurs affiches plutôt que de se voir imposer des sanctions comme tous les citoyens délinquants. Après tout, ils sont en infraction et, de ce fait, ils doivent être subventionnés au même titre que les commerçants délinquants. À quand l'imposition des sanctions que prévoit la loi? Au

Québec sommes-nous des imbéciles heureux tolérant l'intolérable?

Yves St-Louis
Québec, le 20 novembre 2011

Je me souviens...

Le gouvernement de monsieur Harper s'appête à abolir le registre national des armes à feu. Le Canada aura investi deux milliards dans cette initiative qui, selon les conservateurs, serait tout simplement inutile et trop onéreuse. Deux milliards de dollars et des années d'efforts que l'on s'appête maintenant à mettre aux oubliettes. Devant ce discours sur l'inutilité du registre, sur ses coûts trop élevés, je me sens désarmée... et je me souviens.

Je me souviens du 6 décembre 1989. Je me souviens de Polytechnique. Je me souviens des victimes de ce drame qui ont luté pour que des mesures de contrôle des armes à feu soient resserrées. Comment peut-on maintenant accepter un si grand pas en arrière?

Personne ne prétend que le registre est parfait et qu'il peut éviter tous les drames. Mais s'il n'est parfait, pouvons-nous songer à l'améliorer et à le bonifier, plutôt qu'à le détruire?

Devant la détermination du gouvernement de monsieur Harper, je fais appel à vous, politiciens du Québec, vous qui avez tous dénoncé le démantèlement du registre. Aujourd'hui, je rêve que le Québec se distingue par sa capacité de s'opposer à un projet de loi qui heurte ses valeurs. Je rêve que nous puissions tous ensemble dire haut et fort que la vie est un droit fondamental, pas le port d'armes à feu.

Carole Gagnon
Montréal, le 21 novembre 2011

Gauche, droite...

On se demande bien où plane le monde politique de notre belle province. Chacun aujourd'hui souhaite créer son propre parti, tellement qu'il y a aujourd'hui quasi plus de partis que de monde pour mettre dedans. En tout cas, ce n'est pas les deux pieds sur terre qu'ils ont, nos chers politiciens d'amour, plutôt occupés à se chamailler entre eux tandis que le renard est en train de compter les poules sans traces dans le poulailler.

Oui, tandis que madame chose et monsieur chose s'arrachent les poils du menton, se disputent les bouchées de caviar, on assiste impuissants à l'appauvrissement des plus pauvres, à l'endettement malade des étudiants, au malheur des vieux dans des maisons de vieux d'enfer et la liste est longue, longue, longue... à mourir. Non mais, quel est donc cet embourgeoisement des partis de gauche qui finalement sont plus de droite que la droite elle-même? C'est quoi cette espèce de grand cirque déplorabile qui fait tant sourire la droite ordinaire, qui lui laisse libre cours finalement à faire toutes ses bassesses?

Ce matin, ayons une pensée profonde pour tous ces indignés de la terre (on peut commencer par les nôtres) qui regent, qui peinent, qui souffrent dans des conditions extrêmes et qui gardent malgré tout l'espoir d'un monde meilleur, juste, équitable. Ici, au Québec, c'est bien mal parti!

Henry Fleury
Montréal, le 20 novembre 2011

LIBRE OPINION

Sensationnalisme, quand tu nous tiens...

J. SERGE SASSEVILLE
Vice-président aux affaires corporatives et institutionnelles chez Quebecor Media

Dans sa chronique consacrée au monde des médias, Stéphane Baillargeon a fait état hier des suppressions de postes effectuées au cours des dernières semaines au quotidien gratuit *24 heures* à Montréal («Les kleenex de Quebecor»). Habituel pourfendeur du sensationnalisme et apôtre de la rigueur journalistique, M. Baillargeon a néanmoins cette fois choisi de troquer la seconde pour le premier en commettant de nombreuses erreurs factuelles, lesquelles, bizarrement, ont toutes eu pour effet d'accroître l'effet dramatique de ce qui s'est véritablement produit. À croire que le seul objectif de M. Baillargeon était de faire sortir les «kleenex» de ses lecteurs.

C'est ainsi, par exemple, qu'au lieu de «sept ou huit rédacteurs, des pupitreurs et trois photographes», ce sont en réalité six personnes qui ont perdu leur emploi à *24 heures*, soit trois pupitreurs et trois photographes, dont deux pigistes et quatre employés permanents. Cette décision s'explique notamment par la multiplication des gabarits préformatés qui permettront aux journalistes d'entrer leurs textes directement dans les pages du journal, réduisant ainsi les besoins en pupitreurs.

D'autre part, loin d'être «laconique», la lettre envoyée aux employés permanents remerciés faisait plus d'une page et com-

prenait entre autres les détails d'une généreuse indemnité de départ et l'assurance de la collaboration de la direction dans la recherche d'un nouvel emploi.

Ce qui est toutefois encore plus important est que, contrairement à ce que M. Baillargeon a pu laisser entendre, pas un seul journaliste n'a été remercié. La salle de rédaction de *24 heures* continue ainsi de compter sur huit journalistes, deux journalistes-pupitreurs, deux pupitreurs et un graphiste.

Nous sommes donc bien loin du «journal sans journalistes» évoqué par M. Baillargeon.

Plutôt que d'un tel sensationnalisme, les lecteurs de M. Baillargeon auraient pu bénéficier d'une meilleure mise en contexte de ce qui s'est produit à *24 heures*. Ce dernier aurait par exemple pu traiter de la liquidation judiciaire, plus tôt ce mois-ci, de la Comareg, l'un des plus importants éditeurs de presse gratuite en France, laquelle entraînera vraisemblablement la mise à pied de 1650 employés.

De la même façon, M. Baillargeon aurait pu choisir de mettre en lumière les dizaines de postes en rédaction créés par les filiales de Quebecor Media au cours des derniers mois, au sein de l'Agence QMI et de nos nouveaux hebdomadaires régionaux.

Les bouleversements profonds qui continuent de secouer le paysage médiatique ont mis l'inaltérable et la permanence au ban. Devant un public de plus en plus fuyant et des revenus publicitaires commensurablement diffus, la diffusion

multiplateforme et son pendant, le journaliste multiplateforme, sont devenus des nécessités. Il en découle un besoin de flexibilité qui, hélas, entraîne parfois des réorganisations.

C'est dans ce contexte que, comme toute organisation responsable est appelée à le faire de temps à autre, Sun Media, la filiale de Quebecor Media dans le domaine de la presse écrite, a dû procéder à une réorganisation de ses modes de travail pour refléter l'évolution des technologies et des conditions économiques dans son industrie.

Mais tout cela n'est malheureusement probablement pas suffisamment sensationnel pour faire sortir les kleenex des lecteurs de M. Baillargeon.

Réplique

J'ai contacté M. Sasseville la semaine dernière pour obtenir des confirmations ou un commentaire au sujet des mises à pied à *24 heures*. Il a refusé de répondre aux questions. La direction du journal a aussi refusé l'interview. Deux ex-employés de *24 heures* ont cependant expliqué que le journal comptait une douzaine de journalistes, huit pupitreurs et trois photographes avant les compressions. Si je comprends bien les explications de M. Sasseville, ce sont plutôt six employés (et non pas une douzaine) qui ont été licenciés la semaine dernière. Où sont passés les autres? Quoi qu'il en soit, merci de la précision.

Stéphane Baillargeon

IDÉES

Mouvement des indignés

Au-delà des occupations

MARCOS ANCELOVICI

Professeur de sociologie à l'Université McGill

Dans la nuit du 15 novembre, la police de New York expulsa les indignés qui occupaient le parc Zuccotti depuis le 17 septembre. Elle a ainsi brusquement interrompu l'occupation qui a lancé en Amérique du Nord un mouvement ayant pris par surprise les autorités et placé la question des inégalités sociales et des excès de la finance au centre du débat public. Tandis qu'aujourd'hui l'avenir des occupations semble incertain, y compris à Montréal, d'aucuns s'interrogent sur la viabilité du mouvement des indignés: survivra-t-il à la fin des occupations?

L'exemple de l'Espagne

Le cas de l'Espagne, berceau du mouvement des indignés, suggère que les occupations ne sont qu'une étape dans la constitution du mouvement. Elles permettent aux participants de se reconnaître et d'être reconnus; elles fournissent un espace de médiation qui favorise l'émergence de revendications communes tout en facilitant la coordination des actions.

En Espagne, les occupations ont commencé le 15 mai 2011 et la plupart d'entre elles ont été démantelées à la fin juin et au début juillet. Et pourtant, les mobilisations ont continué de plus belle. Des assemblées ont été convoquées régulièrement sur les places publiques des centres-villes et dans les quartiers. La capacité de mobilisation des indignés en a bénéficié: alors qu'en mai et début juin — donc durant les occupations — ils attireraient environ 25 000 personnes dans les rues de Madrid lors de chaque manifestation, le 19 juin 2011 on pouvait compter 300 000 personnes dans les rues de Madrid (200 000 dans celles de Barcelone) et le 15 octobre dernier, 500 000 (300 000 à Barcelone).

On rétorquera que la crise espagnole est beaucoup plus profonde que celle que connaissent les États-Unis et, surtout, le Canada. Certes, en Espagne, le taux de chômage atteint les 21 % et un jeune de moins de 25 ans sur deux est sans emploi. En comparaison, avec un taux de chômage de 7,3 % en octobre 2011, le Canada va relativement bien. Cependant, le mouvement des indignés n'est pas un mouvement de chômeurs.

De plus, les spécialistes des mouvements sociaux ont démontré depuis longtemps qu'il n'y a pas de corrélation entre le niveau de satisfaction matérielle des gens et la fluctuation des mobilisations. En d'autres mots, il n'est pas nécessaire d'avoir un taux de chômage de 21 % pour connaître des mobilisations de masse sur une période prolongée. Il suffit de penser aux tumultueuses années 1960: le taux de chômage était sous les 2 %.

Le risque de la banalisation

Pour essayer d'anticiper l'avenir du mouvement des indignés, il faut revenir brièvement sur la nature des mouvements sociaux. Quelle que soit la cause qui les motive, ces derniers sont dans un rapport asymétrique au pouvoir. N'ayant pas accès aux conseils d'administration des grandes entreprises et à l'État, et confrontés aux limites des urnes, ils déploient des modes d'action extra-institutionnels pour se faire entendre. La protestation est leur principale ressource. Comme l'ont montré de nom-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

S'il espère durer dans le temps et étendre sa capacité de mobilisation, le mouvement des indignés doit éviter de faire des occupations de place publique une fin en soi.

breux auteurs, la perturbation de l'ordre public peut forcer le pouvoir à faire des concessions.

Sur cette base, on pourrait inverser la question et se demander si le mouvement des indignés survivrait à la continuation des occupations. Bien qu'elles aient une forte teneur symbolique et qu'elles puissent servir de point de ralliement et de base organisationnelle, les occupations sont aussi confrontées au risque de leur banalisation et de leur institutionnalisation. Si elles ne perturbent plus l'ordre public, elles pourraient cesser d'intéresser les médias et attirer moins d'indignés, pour finir dans l'indifférence complète. Le pire, d'un point de vue symbolique et politique, serait en effet que plus personne ne remarque la présence des occupations.

Aussi, s'il espère durer dans le temps et étendre sa capacité de mobilisation, le mouvement des indignés doit éviter de faire des occupations une fin en soi et, surtout, doit constamment innover.

De la nécessité d'innover

Le mouvement américain des droits civiques des années 1950-1960 est riche d'enseignements à cet égard. En effet, les travaux de Doug McAdam, professeur de sociologie à l'Université Stanford, ont montré que la capacité d'un mouvement social de se maintenir dans le temps est étroitement liée aux innovations tactiques qu'il développe. Innover, dans ce contexte-ci, ne veut pas dire inventer, mais adopter de nouveaux modes d'action afin de surprendre et déstabiliser le pouvoir. Selon McAdam, les mouvements sociaux doivent constamment innover pour la simple et bonne raison que le pouvoir s'adapte à leurs tactiques et apprend à les neutraliser.

Par exemple, bien que les premiers *sit in* dans le sud des États-Unis en 1960 aient joué un rôle central dans l'expansion du mouvement des droits civiques, ils ont perdu de leur efficacité lorsque les autorités ont développé de nouvelles façons de les gérer. Si le mouvement s'est maintenu malgré la capacité d'adaptation de ses oppo-

sants, c'est parce qu'il a su régulièrement développer de nouvelles tactiques qui ont renouvelé les anciens modes d'action, ont attiré de nouveaux appuis et lui ont permis de continuer à faire pression sur l'État.

Grâce aux occupations et aux pratiques délibératives, le mouvement des indignés a réussi à insuffler un nouveau souffle à la vie politique. Mais pour se maintenir et être écoutés, les indignés doivent regarder au-delà de l'occupation des places publiques. Bien que ces occupations incarnent cet autre monde que les indignés appellent de leurs vœux, elles ne sont qu'une tactique parmi d'autres. Les indignés espagnols ont continué à innover; les indignés new-yorkais ont commencé à organiser des assemblées de quartier, à occuper des banques et des stations de métro; les indignés londoniens, suivant l'exemple des Espagnols, ont commencé à transformer des immeubles désaffectés en centres sociaux autogérés.

De quoi s'occuper

Évidemment, il n'y a jamais de garantie de succès et toutes les mobilisations sont faites d'incertitudes. Mais de par sa structure horizontale et décentralisée, son mode de fonctionnement participatif et sa grande hétérogénéité, le mouvement des indignés est en constante évolution et a tout ce qu'il faut pour se renouveler.

De plus, de nombreux mouvements sont proches des indignés. Qu'on pense au mouvement altermondialiste, au mouvement écologiste, ou encore au réseau anti-austérité «Uncut» qui est apparu en Angleterre en octobre 2010 et s'est propagé en Amérique du Nord. Les indignés s'inspirent de ces mouvements et pourraient éventuellement s'y greffer. Deux slogans des indignés américains suggèrent d'ailleurs que l'horizon est vaste: «Occupy together» indique que le potentiel d'alliances et de coalitions est loin d'être épuisé tandis que «occupy everything» invite à aller au-delà des places publiques. Bref, il y a de quoi s'occuper.

L'affichage public et la présence du français

Une campagne pour faire respecter la Charte!

LOUISE MARCHAND

Avocate et présidente-directrice générale de l'Office québécois de la langue française et présidente de la Commission de toponymie du Québec

Devant la recrudescence de l'affichage de noms d'entreprise formés de marques de commerce unilingues anglaises, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a entrepris, la semaine dernière, une campagne de publicité télévisuelle et Web pour rappeler aux entreprises et à l'ensemble des citoyens du Québec qu'un tel affichage doit être accompagné d'un élément descriptif en français. Il importe en effet que ce message soit entendu par tous, en même temps, qu'il soit livré uniformément et qu'il incite l'ensemble de la population à s'investir aussi dans la démarche pour que le visage français apparaisse clairement dans l'affichage public.

Cette campagne se fait évidemment en français, parce que l'administration publique a l'obligation légale de parler aux entreprises établies au Québec en français, tant en vertu de la Charte de la langue française que de la Politique linguistique gouvernementale. C'est donc en français que, depuis 50 ans, l'Office parle à toutes les entreprises établies au Québec.

Les dispositions légales

Les dispositions de la Charte en ce qui a trait à l'affichage des marques de commerce comme nom d'entreprise sont claires. La Charte n'oblige pas à traduire la marque elle-même; elle exige toutefois que cette marque soit accompagnée d'un descriptif (générique) en français. On en-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'affichage public se fait trop souvent en anglais à Montréal, déplore l'OQLF.

tend par descriptif un ou plusieurs termes, ou même un slogan, qui décrivent en français les produits ou les activités de l'entreprise. Ce sont ces dispositions que l'Office doit faire appliquer.

Cette campagne n'est pas un geste isolé. Depuis plusieurs mois, l'Office avait entrepris des démarches individualisées pour que les entreprises modifient cette pratique d'affichage unilingue de leur marque de commerce. Lors de mon arrivée, en janvier dernier, j'ai inscrit ce dossier en tête de mes priorités et avec l'accord des membres de l'Office, nous avons orchestré la campagne.

Un train de mesures

D'autres gestes, bien concrets, ont été et seront posés. J'ai déjà écrit à toutes les entreprises pour

les aviser que notre personnel les accompagnera dans la recherche d'une solution durable qui corrigera la situation dans un délai raisonnable. J'ai aussi personnellement rencontré de grandes entreprises, de même que des associations de gens d'affaires, des syndicats, qui peuvent agir comme relayeurs. J'amorcerai bientôt une tournée régionale, en collaboration avec la Fédération des chambres de commerce, pour diffuser le message partout au Québec. Le problème de l'affichage unilingue de marques de commerce comme nom d'entreprise, qui découle principalement de la mondialisation et de l'implantation de multinationales, n'est en effet pas limité à la région de Montréal.

Je suis convaincue que le fruit de ces efforts combinés nous permettra d'atteindre l'objectif ultime: faire en sorte que les entreprises concernées se conforment à la Charte de façon permanente. À défaut, des sanctions pénales pourront être entreprises.

Une préoccupation partagée

Cette pratique d'affichage de plus en plus répandue nous préoccupe tout autant qu'elle préoccupe les citoyens du Québec et leurs représentants à l'Assemblée nationale. C'est donc avec détermination que nous entendons faire respecter la Charte de la langue française. L'affichage public et commercial constitue l'élément le plus visible de notre paysage linguistique.

C'est ce paysage, celui de nos rues et de nos centres commerciaux, qui reflète le caractère unique de la société québécoise en Amérique du Nord. Et c'est la mission de l'Office québécois de la langue française que de protéger fièrement ce reflet vivant de notre identité.

Démocratie

Un comportement de voyou

ALEXANDRE BOULERICE

Député NPD de Rosemont-La Petite-Patrie et critique en matière de dossiers du Conseil du trésor

Le gouvernement conservateur est à la veille de franchir une nouvelle étape dans son mépris de la démocratie. En effet, malgré les nombreux avis dénonçant leur volonté de se substituer au système de justice, le député Dean Del Maestro persiste à vouloir utiliser le Comité d'éthique comme son petit tribunal personnel.

M. Del Maestro, secrétaire parlementaire de Stephen Harper, a sommé la Société Radio-Canada de remettre au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, des documents faisant l'objet d'un litige devant la Cour d'appel fédérale. Le litige est à l'égard de l'interprétation de l'article 68.1 de la Loi sur l'accès à l'information.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la démarche des conservateurs. Notre inquiétude est également partagée par de nombreux spécialistes, dont le Barreau du Canada. Cette tentative de mise sur pied d'un «tribunal conservateur» risque de créer un précédent très dangereux. Notre système politique est basé sur une séparation des pouvoirs législatifs et judiciaires. Instrumentaliser un comité parlementaire pour ses fins, en parallèle d'une audience judiciaire en cours, démontre le mépris des conservateurs pour la démocratie et ses institutions. Cette récente fronde vient s'ajouter à une attitude de provocation généralisée par ce gouvernement.

La cour est pleine!

En effet, depuis l'élection du 2 mai, les conservateurs persistent à gouverner en faisant fi des 60 % de Canadiens et des Québécois ayant voté contre eux. Jeudi dernier, les conservateurs ont imposé le septième bâillon de cette session parlementaire coupant court aux débats en Chambre et en comité. Ce gouvernement fait également la sourde oreille aux provinces lui demandant de surseoir à de nombreuses dispositions de son projet de loi omnibus durcissant l'ensemble de notre système de justice.

Encore une fois, dans ce dossier, le gouvernement conservateur désire se substituer aux juges en leur imposant des directives à l'égard de peines minimales. Comme si la cour n'était pas déjà pleine, les conservateurs viennent de plaider coupable à des infractions de la loi pour avoir dépassé les limites de dépenses électorales!

Dans un avis juridique sans équivoque, le légiste et conseiller parlementaire R. R. Walsh met en garde le gouvernement contre les périls que peut entraîner le non-respect de la séparation des pouvoirs. Cette séparation des pouvoirs est régie, entre autres, par la règle *sub judice*. Cette règle qui est normalement appliquée aux travaux de la Chambre et de ses comités indique que «les députés doivent s'abstenir de commenter des questions qui sont en instance devant les tribunaux».

M. Walsh continue dans sa lettre en citant deux jugements de la Cour suprême du Canada concernant les répercussions d'une violation de cette règle. «Dans l'affaire Canada (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration) contre Tobias (1997), la cour a conclu que la règle *sub judice* est essentielle afin de respecter le rôle des tribunaux dans l'administration de la loi.»

Une menace

Encore une fois, nous devons constater que les conservateurs vont à l'encontre de la raison. Leur intégrisme idéologique s'apparente de plus en plus à un comportement de voyou qui n'augure rien de bon pour le respect de notre culture démocratique. En cela, nous sommes entièrement d'accord avec la conclusion de la lettre de M. Walsh, légiste et conseiller du Parlement, résumant très bien nos préoccupations: «Le respect du cadre constitutionnel de notre régime de gouvernement parlementaire fait partie de la règle de droit qui est notre principe légal fondamental et qui permet à un système de gouvernement démocratique comme le nôtre de fonctionner en toute crédibilité.»

Il apparaît de plus en plus clairement que le gouvernement conservateur représente une menace non seulement pour la justice sociale, mais également pour le respect de la démocratie et de ses institutions.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine: Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Desjardis (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Blouin Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé); Information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters); Information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); Information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet); Marie-Pier Frappier et Genevieve Tremblay (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétariat à la rédaction); Karl Retino-Parazelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur); PUBLICITÉ Jean de Billy, Jennifer (directrices); Jean de Billy, Jennifer (directrices); Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Maxin-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

ÉGYPTE

SUITE DE LA PAGE 1

crise économique sévissant au pays.

La colère de la population égyptienne s'est toutefois rapidement dirigée vers les généraux du CSFA, alors que plusieurs militants les accusent d'avoir commis des gestes tout aussi répréhensibles que ceux rapportés pendant le régime Moubarak, en plus de vouloir s'accrocher au pouvoir.

«Le peuple veut la chute du maréchal!», scandait la foule massée place Tahrir, haut lieu de la contestation anti-Moubarak, en montrant du doigt le maréchal Tantaoui, qui a été le ministre de la Défense du «raïs» déchu pendant une vingtaine d'années avant de prendre les rênes du Conseil suprême des forces armées (CSFA).

Par ailleurs, les protestataires ont appelé à une mobilisation la plus forte possible pour la journée d'aujourd'hui afin de contraindre l'armée à céder le pouvoir. Mais, dans un communiqué diffusé hier en fin de soirée, le CSFA a invité les forces politiques à des discussions de crise visant à trouver une porte de sortie.

Les généraux font part de leur «profond regret pour les victimes de ces incidents malheureux», a indiqué l'agence de presse officielle Mena. «Nous appelons toutes les composantes de la nation à faire preuve de la plus grande retenue de manière à éviter de nouvelles victimes», a ajouté l'armée.

Climat d'insécurité

Les violences ont éclaté samedi, au lendemain d'une manifestation à l'appel des islamistes et des libéraux qui avait rassemblé quelque 50 000 personnes contre une disposition constitutionnelle mettant l'armée à l'écart de tout contrôle civil.

Depuis samedi, la morgue du principal hôpital du Caire a reçu 33 corps. Les autorités affirment que la police n'a pas ouvert le feu sur les manifestants, mais la plupart des cadavres à la morgue ont des impacts de balles, selon une source médicale. Au ministère de la Santé, on parle de 24 morts et de 1250 blessés.

«Le régime militaire est mort, est mort», crient les manifestants. «Liberté, liberté!», entend-on aussi.

L'armée a assuré hier qu'elle ne prenait pas parti entre les manifestants et la police et qu'elle n'avait pas tenté d'évacuer les manifestants de la place Tahrir.

Une partie de la population égyptienne est opposée à ces manifestations, souhaitant le retour à la stabilité compte tenu de l'état de délabrement de l'économie.



Un manifestant en secourt un autre au cours d'échauffourées qui se sont produites hier dans la rue menant au ministère de l'Intérieur, près de la place Tahrir, au Caire.

D'autres, dont les favoris des élections, les islamistes, soupçonnent l'armée d'entretenir un climat d'insécurité pour rester en place.

Le Mouvement du 6-Avril, à l'avant-garde de la contestation contre le régime de Moubarak, a indiqué à l'agence Mena que l'occupation de la place Tahrir se poursuivrait tant que ses exigences n'auraient pas été acceptées. Il réclame notamment la tenue de l'élection présidentielle d'ici avril prochain et la constitution d'un gouvernement de salut national en lieu et place du CSFA.

Les candidats potentiels à la présidentielle Mohamed El Baradei et Abdallah al Achaal ont aussi réclamé la formation d'un gouvernement de salut national, rapporte l'agence Mena.

Les Frères musulmans, dont le parti est favori des élections, ont condamné l'intervention des forces de sécurité au Caire même si eux-mêmes s'étaient auparavant retiré de la place Tahrir. «Cela rappelle les pratiques du ministère de l'Intérieur de l'ancien régime», disent-ils dans un communiqué.

L'armée assure que ces violences n'empêchent pas l'organisation de la première phase des élections législatives.

Les généraux comptent conserver l'essentiel du pouvoir jusqu'à la désignation au scrutin direct du prochain président, qui pourrait ne pas intervenir avant la fin de l'année prochaine ou début 2013.

Le secrétaire au Foreign Office, William Hague, a déclaré que l'Égypte vivait «un moment dangereux», tandis que le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a appelé les autorités de transition «à garantir la défense des droits de l'Homme et des libertés individuelles pour tous les Égyptiens, y compris le droit à manifester dans le calme». La chef de la diplomatie européenne, Catherine Ashton, a lancé un appel à la retenue, tout en indiquant que l'UE était prête à envoyer des observateurs pour le scrutin du 28 novembre.

D'après Reuters, l'AP et l'AFP

FOSSÉ

Près de sept Québécois sur dix pensent que l'abolition du registre des armes d'épaule n'est pas une bonne chose

SUITE DE LA PAGE 1

du fédéral pour assumer les frais causés par l'augmentation de la population carcérale.

Les Québécois sont aussi dubitatifs au sujet des impacts d'un projet de loi qui instaure plusieurs peines minimales et revoit en profondeur le système de justice pénale pour les adolescents (la dissuasion et l'exemplarité prendront désormais le pas sur la réhabilitation). En effet, 41 % des répondants croient que la réforme ne fera pas diminuer la criminalité, alors que 22 % pensent le contraire. Le tiers des répondants ont indiqué ne pas savoir.

Ce sont là des chiffres qui tendent à donner raison au ministre de la Justice du Québec, Jean-Marc Fournier, dans sa croisade contre C-10. M. Fournier rencontrera d'ailleurs ce matin son homologue fédéral, Rob Nicholson, pour tenter de le convaincre d'amender le projet de loi. Réclamée par Québec, la rencontre se déroulera toutefois après la reprise des audiences du comité parlementaire qui termine l'étude du projet de loi.

Dans un autre dossier dénoncé par Québec, celui de l'abolition du registre des armes à feu, le projet de loi du gouvernement est aussi largement rejeté par la population. Près de sept Québécois sur dix pensent que l'abolition du registre n'est pas une bonne chose, alors que 18 % estiment le contraire. De même, 80 % des répondants indiquent qu'Ottawa devrait transmettre aux provinces qui le désirent les données existantes du registre fédéral — chose que refuse le gouvernement conservateur, qui affirme que le registre et les données ne font qu'un. Plus de six Québécois sur dix pensent finalement que le gouvernement du Québec devrait créer et gérer son propre registre, alors que 25 % y sont opposés.

Pas de Ferguson

Au-delà de la justice, la question du bilinguisme dérange elle aussi. Les nominations successives d'unilingues anglophones au poste de directeur des communications du premier ministre (Angelo Persichilli), juge à la Cour suprême (Michael Moldaver) et Vérificateur général (Michael Ferguson) ont fait couler de l'encre cet automne.

Le sondage souligne donc que 71 % des répondants croient que le gouvernement devrait revoir sa décision de nommer M. Ferguson au poste de Vérificateur général (VG), et plutôt choisir une personne bilingue pour occuper la fonction — c'était d'ailleurs l'une des compétences exigées dans l'offre d'emploi. Un nombre égal de personnes juge qu'avoir un VG unilingue est un «problème».

«Il y a un véritable choc des valeurs entre le gouvernement conservateur et la population québécoise», note Sébastien Dallaire, directeur de recherche en affaires publiques chez Léger. «On l'avait déjà mesuré, mais c'est très marqué cette fois-ci. Tout ce qui touche la criminalité, le contrôle des armes à feu, le bilinguisme, les symboles royaux, ce sont des enjeux avec lesquels les valeurs conservatrices entrent le plus en conflit avec celle d'une majorité de Québécois.»

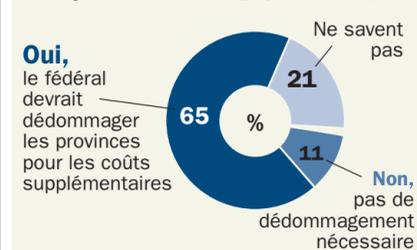
M. Dallaire estime que le gouvernement Charest a bien su lire l'état d'esprit des Québécois en menant des charges senties contre les projets de loi C-10 (justice) et C-19 (registre). «Ils n'ont rien à perdre à jouer cette carte, dit-il. Il y a un appui quasi unanime de la population pour leur position. D'un point de vue d'opinion publique, ils ont tout intérêt à agir de cette façon. Par contre, d'un point de vue de relation à long terme avec le gouvernement fédéral, c'est un autre débat...»

Le sondage a été réalisé auprès de 1002 répondants entre le 14 et le 17 novembre. Un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de 3,1 % dans 19 cas sur 20.

Le Devoir

Une réforme non souhaitée

Le gouvernement fédéral devrait-il dédommager les provinces pour les coûts supplémentaires résultant de sa réforme de la justice criminelle (projet de loi C-10) ?



Cette réforme aura-t-elle comme impact de diminuer la criminalité au Canada ?

Oui : 22 % Non : 41 % Ne savent pas : 34 %

GÉNIE-CONSEIL

SUITE DE LA PAGE 1

À l'heure actuelle, seuls les quelque 60 000 ingénieurs inscrits à l'Ordre des ingénieurs sont assujettis au code de déontologie; les firmes de génie, elles, brassent des affaires.

D'ailleurs, la multiplication des soupçons pesant sur des firmes d'ingénierie qui seraient impliquées dans des stratagèmes de collusion et de financement illégal des partis politiques a pris de court l'Ordre des ingénieurs qui a dû affronter un nombre croissant de demandes d'enquêtes (elles ont quintuplé entre 2008 et 2009). Or, l'Ordre n'a aucun pouvoir sur les firmes, contrairement à ce qui se fait en Alberta où elles sont redevables à l'organisme professionnel.

Même si les ordres professionnels relèvent politiquement du ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, c'est sa collègue du Trésor qui édicte les règles d'octroi de contrats au gouvernement et, à cet égard, Mme Courchesne est aux premières loges pour constater les problèmes qui se posent avec les firmes de génie. D'ailleurs, le

mois dernier, elle annonçait avec son collègue Pierre Moreau, ministre des Transports, l'embauche de 1000 ingénieurs et techniciens de travaux publics au cours des cinq prochaines années afin de contrer la perte d'expertise au MTQ. Ce resserrement des façons de faire devrait engendrer des économies de 34 millions, prévoit-on.

Ce plan d'action est intimement lié aux travaux de l'Unité anticollusion du ministère des Transports dirigée jusqu'à récemment par Jacques Duchesneau. En septembre, ce dernier a défendu en commission parlementaire son rapport en soulignant l'importance de rendre les firmes de génie responsables de leurs décisions professionnelles. Plusieurs témoignages, ainsi que des problèmes concrets constatés lors du travail d'analyse de son équipe, ont amené M. Duchesneau à affirmer que «les firmes devaient être imputables d'erreurs grossières».

Révision de la Loi des ingénieurs

À l'Ordre des ingénieurs, on travaille depuis quelques années sur une révision de la Loi sur les ingénieurs datant de 1967. Il est essentiellement question de mettre à jour le champ de pratique en génie. Il y a 44 ans, le génie informa-

tique et le génie biomédical, par exemple, n'existaient tout simplement pas. «Il faut tenir compte des nouvelles disciplines. Aussi, on voulait donner suite aux recommandations de la commission Johnson [sur l'effondrement du viaduc de la Concorde] concernant la surveillance obligatoire des travaux des chantiers par des ingénieurs», a récemment expliqué au Devoir Maud Cohen, présidente de l'Ordre des ingénieurs.

Selon elle, toute réflexion pour soumettre les firmes de génie au contrôle de l'Ordre devra impliquer les autres professions, comme les avocats ou les comptables. «Dans d'autres ordres professionnels, il y a aussi des enjeux avec des firmes, des cabinets. C'est une réflexion qui est nécessaire, mais qui est plus vaste que les travaux que nous menons. Nous sommes ouverts à cela, mais cela doit se faire avec l'Office des professions», a affirmé Mme Cohen.

Au Québec, le système professionnel encadre 51 professions regroupées dans 46 ordres professionnels (par exemple, les ingénieurs forestiers ont leur propre ordre professionnel). Il s'agit d'un mécanisme de protection du public, qui surveille les actes professionnels des individus et non pas des entreprises.

Le Devoir

INNUS

SUITE DE LA PAGE 1

minier sur le territoire revendiqué par les Innus, le Nitassinan. «C'est peu, c'est frivole de la part du gouvernement, c'est irrespectueux», a déploré le chef Picard. «C'est dommage qu'ils reviennent encore avec une attitude coloniale.» Les Innus réclamaient pas moins de cinq milliards.

«Ils nous croient imbéciles, ils nous considèrent comme des aliénés», a accusé Raphaël Picard.

Le chef innu a qualifié Jean Charest de «menteur». Il reproche au premier ministre de se présenter à l'étranger en affirmant que les autochtones avaient approuvé le Plan Nord alors que plusieurs nations innues s'en sont bien gardées.

«Nous allons visiter des villes européennes et américaines sur la piste de Jean Charest», a-t-il signalé. Pour financer cette tournée, le chef Picard sollicitera des organisations internationales de protection de l'environnement et de défense des droits des autochtones.

Le chef Picard a indiqué que si des membres de sa communauté décidaient de bloquer la route 138, ce geste serait vraisemblablement «légalisé», tout comme le blocus du début de juin. Signalant que les Innus de Pessamit entreprendront des actions de «perturbation» de l'économie de la Côte-Nord, le chef a indiqué qu'il pour-

rait y avoir trois niveaux de blocus: une fermeture partielle de 14 heures, comme en juin, une fermeture totale de trois jours ou encore un barrage d'une durée indéterminée. En outre, la réfection de la route 389, qui relie Baie-Comeau à Fermont, pourrait être entravée.

Le ministre responsable des Affaires autochtones, Geoffrey Kelley, s'est dit déçu de l'échec des négociations. Au cours d'une conférence tenue pour donner la réplique au chef innu, le ministre a qualifié d'«irréalistes» les demandes des Innus de Pessamit. Il a souligné que l'offre de Québec était conforme aux ententes signées avec d'autres communautés autochtones au Québec et au Canada. Sur les 33 communautés autochtones sises sur le territoire du Plan Nord, 26 d'entre elles ont conclu une entente avec Québec, dont deux nations innues, a précisé le ministre. Depuis le début des négociations, le premier ministre Jean Charest a rencontré Raphaël Picard à trois reprises.

Dans son communiqué diffusé dimanche, Geoffrey Kelley écrit: «D'ailleurs, je me questionne à savoir si la décision du chef Picard reflète la position de l'ensemble des membres de sa communauté.» Mais en conférence de presse, le ministre s'est montré timoré, refusant d'avancer plus avant sur ce terrain.

La situation financière de la réserve de Pessamit

est précaire. Selon la presse locale, le déficit accumulé est de l'ordre de 25 millions au regard d'un budget annuel de 30 millions. Plus tôt cette année, le chef Picard a imposé un plan de redressement, approuvé par le ministère fédéral des Affaires indiennes, qui comprenait notamment la hausse des loyers et le licenciement de 42 des 350 employés de la bande. Ces mesures ont entraîné une contestation du leadership de Raphaël Picard, et plusieurs ont réclamé sa destitution.

Le ministre a rappelé que les Innus de Pessamit ont «le choix, dans une société de droit, entre le recours aux tribunaux et une entente négociée».

Pour le chef innu, c'est donc un retour à une stratégie d'affrontement avec Québec, stratégie qu'il poursuit depuis plusieurs années et qui s'est traduite par la multiplication des poursuites, d'une valeur de plusieurs mil-

liards de dollars, contre le gouvernement du Québec et Hydro-Québec. Cette nation innue réclame réparation pour la construction du complexe hydroélectrique Manicouagan-Outardes, l'inondation de milliers de kilomètres carrés de terres, l'érection de cinq lignes de transmission d'électricité sur le territoire qu'ils revendiquent, la coupe forestière et le développement minier du mont Wright et de Fire Lake.

Le Devoir



Raphaël Picard

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction
 Au téléphone 514-985-3333
 Par télécopieur 514-985-3360
 Par courriel redaction@ledevoir.com
 Bureau de Québec 418-643-1541

La publicité
 Au téléphone 514-985-3399
 Par télécopieur 514-985-3390
 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
 Par télécopieur 514-985-3340
 Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
 Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
 du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
 Par télécopieur 514-985-5967
 Par courriel abonnements@ledevoir.com
 Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
 Par télécopieur 514-985-3390